

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$5.00
UNION POSTALE	\$8.00
Édition hebdomadaire	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur : HENRI BOURASSA

JUSQU'AU BOUT...

Une dépêche d'Ottawa au Mail de ce matin semble confirmer les rumeurs qui circulent depuis quelque temps à l'effet que le gouvernement ontarien et ses agents tenteront à Ottawa, après les vacances de Noël, de nouvelles manœuvres d'intimidation. Dans cet ordre d'idées, après la tentative de confiscation légale des droits des contribuables scolaires de la ville, après la suspension des brevets de M. Desloges, après l'odieuse alternative posée à Mme Dumais et à M. L. Roque, Juliette Roy et M. A. Barrette — les vaillantes institutrices de l'Ecole Garneau qui, mises en demeure de choisir entre le traitement qu'elles avaient gagné et une signature contraire à leur conscience, ont noblement refusé cette signature; dans cet ordre d'idées, on peut s'attendre à n'importe quoi.

Mais la minorité et ses chefs paraissent également prêts à se défendre sur tous les terrains. La lutte crée et développe les énergies.

On n'a pas oublié la parole que M. Belcourt adressait à ses clients de la Commission élue d'Ottawa, en commentant le jugement de M. Meredith: "...Et je ne puis m'empêcher d'ajouter que, si telle est la loi et si les sujets britanniques de langue française du Canada, qui constituent le tiers de sa population totale et dont 250,000 habitent l'Ontario, se soumettent à une telle interprétation de la loi, ils sont vraiment mûrs pour l'esclavage politique."

Un article-manifeste de M. le sénateur Landry, publié hier en tête du Droit, donne à cette parole de l'avocat de la minorité un retentissant écho.

"Nous avons des droits et nous ne souffrirons pas qu'ils nous soient volés", écrit le Président de l'Association d'Education de l'Ontario; et, après avoir successivement analysé la loi des écoles séparées de l'Ontario et l'article 93 de la Constitution canadienne, il conclut:

Le jugement [Meredith] est si manifestement en opposition à la lettre et à l'esprit de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord que nous n'avons qu'une chose à faire, c'est d'en appeler à un tribunal plus éclairé.

Nous portons donc notre cause en appel, devant la Cour d'appel de l'Ontario. Nous voulons savoir si toutes les cours de la justice ontarienne ont la même mentalité, si toutes sont également disposées à mettre de côté les solennelles garanties qui furent données lors de la Confédération à la minorité.

Si l'Ontario fait fi de la parole donnée, si, pour cette province les engagements contractés ne valent pas le papier sur lequel ils sont imprimés, nous nous adresserons alors au plus haut tribunal de l'Empire Britannique en portant notre appel jusqu'au pied du trône.

Nous n'abandonnerons pas la lutte; au contraire, nous la pousserons jusqu'au bout et jusqu'à ses dernières conséquences car nous voulons savoir, en fin de compte, si l'Acte de la Confédération a été pour tous un pacte d'honneur ou pour nous un piège d'infamie.

Nous appartenons à une race qui veut vivre et qui vivra quand même.

Philippe LANDRY,
Président de l'Association d'Education de l'Ontario.

Est-ce assez fier? et est-ce assez clair?

Avec quel mépris l'homme qui donne à sa longue carrière cet admirable couronnement, qui consacre à la défense du droit toute l'énergie de sa verte velléité, n'a-t-il pas le droit de considérer les malheureux qui tentent d'élever jusqu'à sa botte leur impuissante gouterie!

Et comment peut-on vouloir rabaisser au niveau d'une simple querelle de partis une cause qui réunit des adversaires de vingt-cinq ans comme MM. Belcourt et Landry, une cause qui a pour interprète principal, contre un gouvernement conservateur, l'homme qui a donné au parti conservateur près d'un demi-siècle de labeur?

...Jusqu'au bout! dit le représentant officiel de la minorité ontarienne. Cela nous dicte notre devoir de fraternité et de secours: lui aussi devra aller et s'accomplir jusqu'au bout.

Omer HEROUX.

LA QUESTION AGRAIRE, EN COLOMBIE ANGLAISE

Tandis qu'on s'intéresse beaucoup, en certains milieux, à la question agrière d'Irlande, on paraît oublier que dans certaines provinces de l'Ouest canadien, on est en train d'en laisser une s'y préparer pour un avenir rapproché.

De fait, dans l'Alberka, la Saskatchewan et le Manitoba, les très grandes compagnies de chemins de fer et des syndicats de moindre importance se sont fait attribuer, sous un prétexte ou sous un autre, d'immenses espaces de territoire apte à la culture. La compagnie de la Baie d'Hudson, de son côté, en a aussi plusieurs centaines de mille acres. La grande partie de ces terres est inexploitées, exemptes de taxes et d'impôts; et ceux qui en sont propriétaires ont les exigences telles qu'il se passe de ces années et des années avant que cette question se résolve. Elle n'a pas encore une actualité très grande, mais elle se posera dans toute son acuité, d'ici à une dizaine d'années peut-être, au train que vont les choses.

Pour le moment, la question agrière est déjà fort actuelle, dans une des provinces de la Confédération, la Colombie Anglaise. C'est même une des causes de l'impopularité grandissante de l'administration McBride. C'est peut-être à la situation agrière que le parti libéral colombien devra de voir s'effriter la réputation d'homme public du premier ministre conservateur de cette province.

La situation qu'il y a créée, à la suite de ses subventions considérables, en garanties de toutes sortes, en cessions de vastes étendues de terres cultivables aux compagnies de chemins de fer et par la vente de ces prix minimes et à des conditions trop favorables, de terres publiques faite à des spéculateurs de toute sorte affecte déjà assez gravement le crédit de cette province. Un journal favorable aux conservateurs de la Colombie écrivait il y a peu de temps que, abstraction faite de toute polémique verbale, la principale question actuelle, en Colombie, c'est de savoir combien de milliers d'acres de terres de la Couronne le gouvernement McBride n'aurait pas dû permettre à des particuliers d'y acheter sans

On comprend que cette polémique et cette agitation ne sont pas de nature à bénéficier au premier ministre actuel, sir Richard McBride. Aussi peut-être sont-ce là deux des raisons qui motiveraient sa sortie prochaine de la politique active. Après avoir joué dans les rangs du parti conservateur canadien un rôle assez important, il ne semble plus s'occuper qu'une situation de plus en plus effacée. Les embarras financiers où se trouve la Colombie, du fait de la vente du domaine public et de spéculations, du non-paiement de leurs arriérés et des subventions extraordinaires accordées à des compagnies de chemins de fer sont tels qu'ils ne sont pas de nature à relever le prestige de sir Richard.

Et, pour activer le développement de la province, grossir ses recettes, lui permettre d'alléger le fardeau de ses dettes et de ses charges, il faut des colons et des cultivateurs en plus grand nombre. Or, ainsi que le fait remarquer un journal de Vancouver, comme presque toutes les terres accessibles de la Colombie sont en possession de syndicats qui ne les exploitent pas et ne les vendent qu'à un haut prix, le problème n'est pas de solution facile.

Si la crise agrière existe en Colombie, à l'état presque aigu, si elle est à l'état latent dans certaines régions de l'Ouest canadien, les vieilles provinces la connaissent moins, car elles ne se sont pas développées de la même manière et aussi vite que les nouvelles. Chez nous, c'est le perpétuel conflit entre le colon et le marchand de bois qui se présente, c'est l'abandon de puissantes énergies hydrauliques à des spéculateurs qu'il faut condamner. Chaque province a son problème économique. Le nôtre, pour n'être pas embarrassant comme celui de la Colombie Britannique, est tout de même, lui aussi, de solution assez difficile.

Georges PELLETIER.

CETTE COUPURE

La coupure projetée dans les salaires des employés municipaux a fait apparaître brutalement au public l'état réel des finances de la ville. Au témoignage de nombre d'observateurs attentifs, nous recueillons là non seulement le fruit des extravagances de l'administration actuelle, mais tout un héritage vieux de plusieurs années.

Nous ignorons ce que fera le Conseil cet après-midi, mais s'il maintient ce procédé radical de la coupure uniforme, qui va peser d'une façon atroce sur tant de petits employés, il semble que le procédé McDonald soit supérieur à celui du maire.

M. Martin dit: Faisons une coupure de 25 pour cent sur l'ensemble de l'année, afin de diminuer le budget de... Cette coupure, au reste, ne sera qu'apparente. Nous rembourserons les 25 pour cent quand la Législature nous aura autorisés à imposer une nouvelle taxe.

M. McDonald riposte: Faites votre coupure de 33 ou de 50 pour cent et ne l'appliquez qu'aux neuf ou six derniers mois de l'année. Au point de vue comptabilité, le résultat sera le même et, pendant les trois premiers mois — où la réduction ne s'appliquera pas — vous aurez le temps d'attendre la décision de la Législature et de voir quelles économies basées sur la valeur et le travail réels des employés pourront être réalisées.

D'autant que cela donnerait aux employés trois mois pour se retenir et pour songer à se caser ailleurs.

Il doit y avoir moyen en tout cas d'empêcher une opération brutale qui frappe en aveugle sur les petits et sur les gros, sur ceux qui méritent et sur ceux qui ne méritent pas leur salaire.

Le devoir d'économie restera, et tout le monde reconnaît qu'une réorganisation complète s'impose. Mais cette réorganisation devra avoir pour base des principes d'affaires et un large esprit de justice.

O. H.

M. CHARLES BEAUBIEN

M. Charles Beaubien a dû constater, depuis vingt-quatre heures, que la fortune a d'étranges retours. Il a vu se presser autour de lui, pour le féliciter de son nouveau titre, bon nombre de ceux qui, au lendemain de l'élection provinciale de 1912, le tenaient responsable, en termes peu parlementaires, d'un échec qu'il aurait sièrement épargné à son parti si l'énergie, l'esprit de méthode et la combativité avaient prévalu contre la vague de déception déchaînée par ceux qui avaient foulé aux pieds leurs promesses de l'année précédente. Mais il a assez d'expérience aussi pour ne point s'étonner de ces volte-faces. Il en a vu et il en verra bien d'autres.

Sa nomination au Sénat froisse naturellement beaucoup d'ambitions, dérange des calculs et heurte certaines revendications qui s'inspiraient des plus respectables sentiments; mais on ne contestera ni son talent, ni son dévouement absolu à son parti.

Nous ne pensons point que cette dernière qualité soit la plus précieuse; mais ceux qui font les nominations sénatoriales ne jugent point du même oeil que nous — G. H.

BILLET DU SOIR.

"SA CLAIRVOYANTE"

Comme on causait autour de la table, en avant, avec une gourmandise lente, les douces du réveillon, il m'a demandé de parler de lui dans le journal, de mettre son nom dans le journal, de le faire connaître à la popularité. Il pense peut-être aussi que je vais lui mener des admiratrices, ce petit jeune homme qui a six pieds et deux pouces de hauteur, et de grands yeux bleus? Mais, nenni! Il a commis un trop affreux péché. Il est allé voir une clairvoyante, et il en parle continuellement, comme si ça l'avait grandement servi. Ce n'est pas sa propre estime, ce petit cœur fait au bon sens. Il m'a raconté qu'elle l'avait d'abord questionné adroitement, en langage vulgaire, en gros mots et en liaisons fantaisistes.

Puis, elle avait invoqué ses esprits, et s'était endormie en grimaçant. Ce sommeil factice venu, elle avait dit, en français pur, avec un accent distingué: "Questionnez-moi". C'était devenu très sérieux.

Il avait interrogé et elle avait répondu avec une étonnante précision. A chaque nouvelle demande, ses sourcils se fronçaient, son nez remuait, ses lèvres tressaillaient, ses yeux se creusaient. Et, l'esprit lui soufflant ses connaissances, elle apprenait au jeune homme qu'il avait de dix-neuf à vingt-et-un ans; qu'il allait grandir encore, qu'il exerçait telle ou telle profession, qu'il traitait au théâtre dans la semaine; que sa sœur retrouverait le bijou qu'elle avait perdu au coin de la deuxième rue, après sa maison, en dessous de la troisième planche du trottoir de bois, à côté d'un poteau.

Mais pour ce point, figurez-vous que voyant le bijou dans son sommeil, elle fut tentée, et immédiatement, elle envoya un de ses esprits le chercher pour elle-même. Car, il a été impossible de le retrouver à l'endroit désigné. Comment expliquer ce échec apparent? La clairvoyante ne peut pas s'être trompée!

Mon jeune homme aurait bien voulu que je fusse impressionnée par la science de sa somnambule, commune à l'état naturel, et d'une distinction si parfaite, se traduisant en langage élégant, dans son sommeil inspiré. Il aurait bien voulu que j'eusse, moi aussi, le désir de savoir mon âge, ma profession, et si j'étais pour grandir encore, me faire, avec un brun ou un blond, de venir nue en telle année, me remercier, et mourir, laissant pour pleurer ma perte, un veuf éploré et de nombreux enfants! Il insistait: "Je vous amène", et comme je refusais en me moquant, il a osé dire: "Vous avez peur?"

Alors, je suis montée sur mon grand cheval, et j'ai mis mes principes en avant, et ma tranquillité parfaite et heureusement ignorante face des mystères de la vie. Et il a cessé son indiscrète insistance, comprenant qu'il ne devait pas traiter à une curiosité malsaine, mais à une curiosité éclairée.

Comme il était intelligent et drôle, nous avons parlé d'autre chose.

Et je me demande maintenant jusqu'à quel point la blague entraînait dans ce qu'il me racontait. Il m'a bien répété qu'il ne croyait pas sérieusement à sa clairvoyance; mais il m'a aussi assuré qu'elle dormait pour vrai, la comédie, et que, lorsqu'il était mis au point, elle lui avait dit une foule de vérités, et annoncé des événements qui se sont accomplis et qu'il n'attendait pas.

Au moment du bonsoir, de nouveau il est revenu à sa sujet favori, en me menaçant: "Vous savez, je vais aller la revoir, ma clairvoyante, pour l'interroger sur vous, et savoir comment vous vous appelez dans les journaux!"

Alors, pour lui épargner cet autre énorme péché et le renseignement, je parle de lui comme il me l'a demandé!

Michelle LeNORMAND.

NOS LUTTES CONSTITUTIONNELLES

La première et la deuxième conférences de M. l'abbé Groulx sur Nos luttes constitutionnelles — 1o La Constitution britannique — 2o La Canada politique en 1791; 2o La question des subsides, sont aujourd'hui en vente au prix de 10 sous l'exemplaire, plus les frais d'expédition (1 sous l'exemplaire et 8 sous la douzaine).

On les trouvera aux bureaux du Devoir, 43 rue Saint-Vincent, et dans les librairies suivantes: Langevin et L'archevêque, 8 rue Saint-Jacques; Librairie Notre-Dame, 35 Notre-Dame ouest; Granger Frères, angle Notre-Dame et Place d'Armes; Beauchemin, 79 rue Saint-Jacques; Pinault, 280 Rachel Est; Saint-Louis, 288 Sainte-Catherine Est; Boudreau, 1850 Saint-Laurent; C. Denault, 73 Sainte-Catherine, Viauville; E. Gariépy, 1123 Rachel Est.

"CAUSONS"

Causons, le nouveau livre de R. P. Louis Lalande, est en vente aux bureaux du Devoir, au prix de 60 sous l'exemplaire, plus 5 sous pour les frais d'expédition.

BLOC - NOTES

Le Canada, dit un communiqué d'Ottawa, a levé 190,000 hommes, depuis le commencement de la guerre. Rien que le solde de ces troupes coûte au bas mot \$250,000 ou \$300,000 par jour, si l'on y comprend celle des officiers et des commandants, leur entretien, et le reste, doivent coûter une somme supérieure à celle-là. Il n'est donc pas étonnant que 100 millions par an ne suffisent pas à payer toutes les dépenses militaires et navales. Si la guerre dure encore un tant soit peu et que nous levions les 250,000 hommes dont parlait dernièrement le conseil des ministres, un million par jour ne sera pas de trop. Et puis, après la guerre, les pensions... Mais il ne faut pas parler de cela, c'est verser dans le délayalisme.

Un ancien employé de l'Etat, retour de la Baie d'Hudson, dit que la saison de navigation n'y sera certes pas plus de trois mois par année, qu'il n'y en aura que deux mois, et que l'expédition du blé de l'année courante par cette voie sera impossible, car, à la mi-octobre, l'embouchure de la baie est toujours bloquée par les glaces.

A ces critiques, des journaux ministériels répondent que cet employé est mécontent de la manière dont on l'aurait traité à Port-Nelson. Cela démontre parfaitement que la navigation sera praticable plus que deux mois et demi, dans la Baie d'Hudson!

A Paris, le sucre se vend 26 sous la livre et le charbon, 830 la tonne.

Dans les autres capitales des belligérants, le coût de la vie est aussi exorbitant. Les chimistes allemands ont inventé toutes sortes de produits artificiels, — crèmes, — pour remplacer les aliments ordinaires. Mais ces produits aussi se vendent assez cher et ne peuvent bien remplacer le pain de blé, le lait, les oeufs, la crème, la viande, pas même la bière dont l'Allemagne est si friande.

Le "Soleil" écrit que, dans les salles de rédaction des journaux anglo-canadiens, rares sont ceux qui peuvent lire et comprendre une publication française, ce qui est une des causes de l'indifférence profonde des Anglo-canadiens pour tout ce qui touche le Québec. Par contre, tous les journaux canadiens-français savent lire et parlent l'anglais et feuilletent chaque jour les gazettes de Toronto et d'ailleurs.

C'est exact. Aussi ne s'écrit-il pas en un mois dans les journaux canadiens-français sur l'Ontario et sa population anglaise, le quart de la mentionnée, pas même le centième des nouvelles que les journaux de Toronto et d'autres villes de cette province écrivent en un jour sur la nôtre. Ce n'est peut-être pas de leur part mauvais vouloir mais c'est ignorance. Ces gens sont unilingues. Et cela dit beaucoup.

Dans une de ses récentes lettres canadiennes au Transcript de Boston, M. E. W. Thomson écrit: "Il est vrai que, depuis quelque temps on nous a débité des insanités pusillanimes, ('pusillanimes belodard') à l'effet que Berlin belodardiserait le Canada si la Grande-Bretagne était vaincue. Mais on ne parle ainsi que pour activer le recrutement."

Voilà qui pourrait être dédié à plusieurs orateurs jingos!

G. P.

LES ALLEMANDS DANS LE LEVANT

La presse française se préoccupe fortement des conséquences que peut avoir la victoire des Austro-Allemands dans les Balkans et leur mainmise sur les principales positions stratégiques. Différentes opinions ont été émises à ce sujet et chacune tire son intérêt du point de vue particulier d'où la question est envisagée. Ainsi le *Matin* croit que le véritable objectif de l'Allemagne est d'arriver à Constantinople afin de proposer la paix aux Alliés, mais que cette manœuvre ne saurait influencer les puissances de l'Entente.

Les Allemands étaient en Turquie une trentaine de mille lorsqu'ils ont obtenu que leur jonction avec les Bulgares et les Turcs est un fait accompli, ils y seront certainement de plus en plus nombreux, si on admet qu'ils veulent immobiliser dans l'empire ottoman d'importants effectifs.

La manœuvre teutonne

Qu'est-ce que les Allemands vont donc faire en Turquie? Il ne faut pas supposer un moment, dit en substance le *Matin*, qu'ils se sont engagés dans cette entreprise coûteuse et dangereuse sans une pensée précise. Et l'organe parisien s'applique à démontrer qu'ils ne songent plus à soulever le fanatisme islamique: ils l'ont fait depuis le commencement de la guerre et le fiasco qui a été le résultat de la guerre sainte n'est pas de nature à leur donner confiance dans une nouvelle tentative. Les Allemands ne peuvent non plus lever

Rédaction et

stration :

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONES :

ADMINISTRATION : Main 7461

RÉDACTION : Main 7460

FAIS CE QUE DOIS !

LA CONFERENCE DU 9 DECEMBRE

M. Bourassa et la "Lutte pour le français"

C'est le jeudi 9 décembre que M. Bourassa fera à Maisonneuve, salle du Marché, et sous les auspices des Amis du "Devoir", une grande conférence sur la Lutte pour le français, à laquelle les circonstances donnent une si poignante actualité. Le conférencier traitera de tout l'ensemble de la question française.

Les organisateurs veulent qu'il soit bien compris qu'ils n'entendent pas faire de cette réunion une simple manifestation locale. La salle est l'une des plus belles du pays et ils y invitent tous ceux qui s'intéressent à la survivance de notre langue. Les dames et les jeunes filles sont particulièrement invitées.

Les billets se vendront \$1.00, 50 et 25 sous. Ils sont en dépôt aux endroits suivants: Docteur René Laporte, 2244 Est, Ontario. Tél. La Salle, 858; Philippe Lacerte, 379, Notre-Dame, Maisonneuve. Tél. La Salle, 1064; Médéric Perrier, 7, Aylwin, Est, Ontario. Tél. La Salle, 2167; A. Barbeau, 59, S.-Germain, Est, Ontario. Tél. La Salle, 2028; A. Vanier, 2273 Est, Ontario. Tél. La Salle, 357; E. Millette, 586, Adam, Maisonneuve, coin La Salle. Tél. La Salle, 1065; E.-J. Laplante, 214, Orléans, coin Adam. Tél. La Salle, 951; Pharmacie J.-A. Desjardins, 213, Bourbonnière, La Salle, 532; Pharmacie Maisonneuve, L.-H. Hébert, 565, Ontario, coin La Salle. Tél. La Salle, 1368; Docteur Chouinard, 1675 Est, S.-Catherine. Tél. La Salle, 850; Pharmacie Place du Marché, 515, Ontario, Maisonneuve. Tél. La Salle, 2235; J.-A. Payette, 1882 Ouest, Notre-Dame, Est, Westmount, 1008; Ed. Archambault, 312 Est, S.-Catherine. Tél. Est, 1842; Emeril Boursier, 57 Laprairie, Victoria, 2208; et au Devoir, Tél. Main 7460.

pour leur compte des troupes en Turquie. Pourraient-ils d'ailleurs songer à y trouver des subsistances immédiates? Le pays est pauvre, mal cultivé. Il a lui-même besoin d'être ravitaillé de l'extérieur. S'il n'en était pas ainsi, il n'y aurait pas tant de misère dans la population de Constantinople. Mais si les Allemands ne peuvent utiliser l'empire turc ni comme un levier moral vis-à-vis de l'Islam, ni comme un réservoir d'hommes pour la guerre européenne, ni comme grenier de ravitaillement, quel but poursuivent-ils?

Leur but, répond le *Matin*, des personnalités clairvoyantes qui reviennent d'Allemagne nous permettent de le connaître et de le dénoncer. "L'Allemagne tend non vers la victoire qu'elle ne peut plus espérer, mais vers... à la paix elle ne peut plus passer. C'est pour proposer la paix qu'elle va à Constantinople."

Appuyée sur un succès moral, qu'elle grossira démesurément, elle essayera alors d'opérer un vaste chantage contre les Alliés. Elle les menacera d'un soulèvement musulman qu'elle ne peut susciter et d'une invasion orientale en Europe qu'elle ne peut provoquer. A la faveur de ces menaces et de l'enthousiasme factice qu'elle aura pour un temps déchaîné dans sa population, elle voudra mettre un terme à la guerre, elle voudra mettre un terme à une expérience ruineuse définitivement vouée à l'échec et préparer, à l'abri d'un traité en apparence honorable, les revanches futures qu'elle veut éclatantes.

Nous voulons aller plus loin et nous supposons que les gouvernements allemands savent à l'avance la réaction qu'accueillerait leur proposition, qu'ils en ont conscience. Cela aussi, ils ont dû le prévoir. Et cependant, ils le font, ils le font. Pourquoi?

C'est pour pouvoir se retourner vers leurs peuples, les la de la guerre, souffrant de mille privations, leurs peuples qui croient toujours à une paix prochaine et à qui on n'a jamais osé parler de la possibilité d'une nouvelle campagne d'hiver.

Après notre réponse négative, leurs gouvernements leur diront: "Vous voyez, ce n'est pas nous qui voulons continuer la guerre. Mais nous, ennemis, nous ne pouvons nous avoir attaqués, nous obligent aujourd'hui à poursuivre cette lutte meurtrière. Plus que jamais, la guerre que vous menez est une guerre défensive."

Et le *Matin* de conclure: "Quant à nos alliés et à nous, ce n'est assurément pas au moment où nos ennemis s'avouent implicitement vaincus que nous renoncions à la victoire définitive."

Dans l'*Echo de Paris*, M. Jean Herbet pose la question dans les termes suivants:

"Ne craignons pas d'appeler les choses par leur nom. Si nous nous désintéressons des Balkans, les Allemands ne se borneront pas à jalonner la route de Constantinople; ils s'installeront, peu importe sous quel déguisement, dans toute la presqu'île que nous leur aurons abandonnée. La vraie formule est donc celle-ci: 'Voulons-nous les Allemands à Salonique? Voulons-nous les Allemands sur la montagne qui domine Valona?'"

Pour répondre à la question ainsi posée, laissons de côté toute préoccupation balkanique. Oublions un instant les héroïques Serbes, si l'on veut. Ne pensons qu'à la victoire finale, au prix qu'elle coûtera, au temps qu'elle prendra. Placés à cet unique point de vue, les Italiens peuvent-ils faire cadeau de Valona à l'Allemagne, les Français et les Anglais peuvent-ils lui faire cadeau de Salonique?"

Pour Valona, c'est aux Italiens de répondre. Quant à Salonique, c'est comme Constantinople et Port-Saïd, une des quatre grandes artères de l'Orient. Constantinople nous brave. Le canal de Suez peut être menacé. L'articulation intermédiaire, une incurie sans pareille nous a empêchés de la saisir, alors que nous devrions la tenir depuis un an. Si nous nous détournons de Salonique, n'est-ce pas un des meilleurs atouts de cette partie mondiale que nous remettons gratis à l'ennemi?"

Uldéric TREMBLAY.

CHOSSES MUNICIPALES

UNE SEANCE
REMPLIE

LE COMITE DE LEGISLATION RECOIT DEUX DELEGATIONS. — M. ARNOLDI CONDAMNE LE PAIEMENT DES TAXES PAR VERSEMENTS. — LE REMEDE DU COMMISSAIRE McDONALD.

Le comité de législation, qui s'est réuni hier après-midi, a eu à s'occuper de plusieurs questions intéressantes.

Le docteur Denis, échevin de Sainte-Marie, avait soumis un projet portant que la taxe foncière soit payée par versements, ce qui, disait-il, réduirait le nombre de ventes de propriétés par le sheriff. M. Arnoldi présentait en rapport à ce sujet, hier, il s'opposait au projet Denis. Il en résulterait, disait-il, la nécessité d'augmenter le personnel et conséquemment une dépense considérable pour la ville, et ensuite, toutes sortes d'ennuis et de retards. La ville donne actuellement deux ans de délais avant de procéder à la vente par le sheriff, et les retards viennent surtout des grandes compagnies.

Le comité n'a pris aucune décision, si ce n'est de transmettre copie du rapport au docteur Denis.

LES PENSIONNÉS D'ENFANTS.

Le docteur Boucher, rapporteur au comité de législation de la frappe d'une taxe de cinq dollars par tête. On les soumettrait ensuite à une inspection sévère, au point de vue d'hygiène, exigeant qu'ils produisent mensuellement au bureau des statistiques un état du nombre de leurs pensionnaires.

Le comité a laissé la question en suspens en attendant plus ample informé.

LES FIGURES SE PLAIGNENT

On reçoit ensuite une délégation de l'Union internationale des coiffeurs et barbiers qui, par l'entremise de M. Gustave Franck et de M. Ménard, leurs agents, demandent au comité de modifier les règlements municipaux, les concernant et de décréter que tous les salons de coiffeurs, ferment leur porte à 8 heures, tous les jours, et le samedi, à 11. Dans certaines villes, on exige même que les barbiers cessent leur travail à 7 heures. A Ottawa et à Toronto, on a fixé huit heures. Montréal devrait adopter le même règlement.

On fait quelques objections, la plus sérieuse étant que les patrons ne voudront peut-être pas se rendre à cette demande.

Cependant, les délégués assurent que l'Union professionnelle des Barbiers, composée uniquement de maîtres barbiers, est favorable à leur projet, et qu'elle doit même se présenter devant le comité à ce sujet.

COLPORTEURS ET EPICIERS

Après avoir interdit aux colporteurs de légumes d'annoncer leurs marchandises dans les rues par les cris traditionnels, pour faire plaisir aux épiciers, le comité de législation a fini par leur permettre, sur rapport de M. Bienvenu, surintendant du département des licences, pourvu qu'ils prennent un ton tel qu'il ne puisse troubler l'ordre public.

Les colporteurs sont contents; leurs concurrents, les épiciers, ne sauraient l'être. Ils ont délégué, hier, à l'hôtel de ville, leur président, M. Fillion, qui, entre autres raisons de combattre ce système, a exposé que celui-ci, sans doute beaucoup de force, si on interdit aux épiciers de laisser leurs fruits et légumes étalés à leur porte, pour des raisons d'hygiène, comment peut-on permettre aux colporteurs de transporter les leurs à découvert, par les rues et les ruelles?

Après une assez longue discussion, le comité n'en peut venir à une entente, car, comme le fait observer M. Loranger, si les raisons de M. Fillion ont du bon, il n'en reste pas moins vrai qu'on ne peut interdire à des gens à qui on impose \$100 de licence, d'annoncer leurs marchandises dans les rues.

LES POMPIERS ET LES AGENTS PROTESTENT

Les deux principaux départements atteints par la coupeure des salaires sont ceux des incendies et de la police.

Sur le dernier budget, on relève 345 pompiers et 340 constables gagnant un salaire de \$800.

De cette somme, retranchée 25 pour 100, il reste \$600, laquelle divisée par 32 donne \$18.75 par semaine.

Voilà le salaire attribué désormais aux fonctionnaires de ces deux principales organisations de sécurité de la ville de Montréal.

Cette mesure radicale imposée aux pompiers et aux agents n'ouvrira-t-elle pas la porte aux réclamations pour la pension? Si dans cette réduction de salaire de 25% on décide de comprendre comme "permanents" les pompiers et les agents, les ayant droit à cette pension vont surgir en grand nombre, ce qui mettra la ville et les fonds de pension de ces deux corps dans une mauvaise posture.

LE REMEDE DE M. McDONALD

M. le commissaire McDonald ne favorise pas le mode d'application du remède proposé par M. le maire

COURS A LAVAL

BUREAU DE
PLACEMENT

POURSUIVANT SON COURS DE LEGISLATION INDUSTRIELLE, M. EDOUARD MONTPETIT PARLE, HIER SOIR, DU BUREAU DE PLACEMENT GRATUIT OU PAYANT.

Le deuxième cours de législation industrielle que donne, à Laval, le professeur Montpetit a porté, hier soir, sur le *bureau de placement*.

Le placement est à l'origine du contrat de travail. Le bureau de placement est organisé en vue de rapprocher patrons et ouvriers. Dans tous les pays, cette institution s'est développée et perfectionnée.

On distingue deux espèces de bureaux de placement: a) *Bureaux payants*; b) *Bureaux gratuits*. Ces deux genres d'institutions existent couramment chez nous.

1. *La loi provinciale* organise le placement provincial gratuit et décrète la réglementation des bureaux payants.

a) *Des bureaux gratuits* peuvent être établis par un arrêté en conseil; ces bureaux sont placés sous le contrôle administratif du ministère du Travail et sous la direction d'un surintendant.

Effectivement, trois bureaux ont été organisés par M. Louis Guyon, inspecteur en chef du travail, sur le modèle des institutions similaires de Boston: l'un à Montréal, le 18 avril 1911; l'autre à Québec, le 2 avril 1911; et un troisième à Sherbrooke, le 21 août 1912.

Les résultats obtenus sont appréciables, si on les rapproche surtout de ceux qui ont été réalisés ailleurs; ils sont pourtant amoindris par la concurrence que font aux bureaux gratuits, les bureaux payants.

b) *Des bureaux* ont été créés de nombreux abus; aussi le législateur les a-t-il soumis à une réglementation stricte. (Ceux qui sont ouverts pour les hommes seulement). Ils doivent suivre le régime de l'autorisation et de l'inspection. Les contraventions sont frappées d'une pénalité de 500 dollars.

Les bureaux payants, outre leur taxe provinciale (200 dollars pour les bureaux établis dans les villes et 25 dollars ailleurs) sont tenus au paiement d'une taxe municipale de 50 dollars; et, depuis 1913, ils doivent s'occuper du placement des immigrants, obtenir cette fois, des autorités fédérales. Dans ce cas, les mêmes autorisations ont été réduites à 3 dollars à un dollar les frais d'inscription.

NOTA.—La province d'Ontario a également organisé des bureaux de placement gratuits en janvier 1907.

Les associations de bienfaisance et les unions ouvrières ne tombent pas sous les dispositions de cette loi provinciale.

II.—Le "Conseil municipal" a, nous l'avons vu, réglementé de son côté les bureaux payants sur lesquels il prélève un impôt.

Il a en outre assumé, en 1914, les charges d'un bureau gratuit que dirige avec beaucoup d'autorité M. Chevalier. Du 23 mars au 15 avril 1914, ce bureau a placé 2,279 personnes.

Edmonton, Winnipeg, Calgary, New-Westminster et Toronto ont aussi des bureaux municipaux.

III.—Il n'existe pas de "législation fédérale" spécialement consacrée à ce sujet; mais, en 1913, un arrêté ministériel a réglementé les bureaux payants qui font le placement des immigrants, les soumettant à l'inspection et à diverses obligations qui, pour la plupart, concernent la régie interne.

Cent soixante délégués ont été nommés avec mission d'assurer la répartition de la main d'œuvre agricole et le placement des domestiques.

Enfin, dissimulés dans les grands centres, les agents d'immigration ont par surcroît aidé au placement de milliers d'immigrants.

Voici les "conclusions" qu'on peut tirer de cette substantielle étude:

1.—Collaboration plus étroite entre les autorités fédérales, provinciales et municipales;

2.—Organisation méthodique du placement par la création d'un bureau fédéral, ou bourse nationale, chargé, comme en Angleterre, de répartir la main d'œuvre suivant les besoins;

3.—Aider par de plus fortes subventions les bureaux provinciaux afin de leur permettre d'étendre leur action; et 4.—Concours intéressés des patrons et des ouvriers pour que les institutions créées se développent et donnent leur plein rendement dans l'harmonie d'un effort commun.

L'AUTRICHE FETE
SON EMPEREUR

Berlin, via Sayville, 2, par T. S. F. — On a célébré, aujourd'hui, par tout l'empire austro-hongrois, le 67e anniversaire de l'avènement au trône de l'empereur François-Joseph. Des services solennels ont été célébrés dans les églises et des assemblées patriotiques ont été tenues au bénéfice des fonds de secours.

pour arriver à dégonfler le budget. Pour lui, il ne voit pas la nécessité de faire subir la coupeure de traitement aux employés à partir du mois de janvier. Pourquoi ne pas la faire partir du mois d'avril, en faisant d'une réduction de 33 1/3 pour cent et même au mois de juillet en la frappant de 50 pour 100. S'il doit y avoir un remède apporté par la législature, en effet, les employés ne souffriraient par conséquent aucunement de cette coupeure et on pourrait ainsi boucler les deux bouts du budget.

M. McDonald déclare par ailleurs qu'il est en faveur d'un examen expert impartial pour savoir quels employés rendent service à la ville, lesquels sont payés suffisamment cher, lesquels ne le sont pas assez et lesquels le sont trop.

LES ROSSES

UN DEPUTE
MAQUIGNON

M. J. R. FAILLIS DECLARE QUE 363 CHEVAUX ONT ETE ACHETES DANS LE COMTE DE PEEL PAR SON INTERMEDIAIRE OU PAR CELUI DE SA COMPAGNIE.

Brampton, Ont., 3. — M. James R. Faillis, député du comté de Peel, à la Législature ontarienne, a rendu un témoignage qui a causé quelque sensation, à la commission d'enquête tenue, sur les achats de chevaux, par sir Charles Davidson.

Il a déclaré que 363 chevaux ont été achetés dans le comté de Peel; tous ont été achetés par son intermédiaire ou par celui d'un autre homme. Il avait visité Ottawa et obtenu une lettre du ministère de la milice le recommandant aux inspecteurs du gouvernement et autorisant l'achat de chevaux dans son comté. Il forma aussitôt une compagnie avec M. G. J. Jones, maquignon de Brampton. Cette compagnie achetait des chevaux et les revendait au gouvernement avec profit. Faillis était son profit total à plus de \$3,000. Il a déclaré n'avoir acheté que des chevaux ayant subi l'inspection et qu'il avait parfaitement le droit d'agir ainsi.

Il a nié avoir dit aux fermiers qu'ils ne pourraient vendre leurs chevaux sans son intervention.

Un certain nombre d'autres témoins ont été entendus au cours de la journée. On a déclaré qu'en juin, de 15 ans, acheté d'abord pour \$40 et quelques pourcentages, avait été revendu par Jones à Faillis, agissant pour le gouvernement, pour \$165. Cette jument boitait et souffrait aussi d'autres maux.

Un autre animal vendu à Faillis par son ancien associé Jones, avait du poil blanc aux jambes et au nez. On l'avait fait disparaître par l'application d'une teinture noire.

"C'était une plaisanterie et il n'était pas nécessaire de mettre cette couche de teinture," a déclaré Jones.

"Ce fut fait avec l'intention évidente de tromper," remarqua le commissaire.

Albert Kee, qui a offert en vente 22 chevaux, a déclaré qu'il a donné \$110 à Jones pour obtenir son influence. Comme on lui demandait si cette somme n'avait pas été versée à Jones pour l'examen des 22 chevaux à \$5 chacun, M. Kee fit cette réponse: "Je ne sortis cet argent de ma poche que pour le donner à M. Jones."

LE PROCES DE
M. C. S. MELLE

L'ANCIEN PRESIDENT DU "NEW-YORK, NEW-HAVEN AND HARTFORD" REND TEMOIGNAGE, HIER.

New-York, 3. — Charles S. Mellen, ancien président du chemin de fer "New-York, New-Haven & Hartford" a témoigné hier au cours du procès intenté à lui et à onze de ses collègues dans le bureau de direction d'avoir enfreint la loi Sherman. Une accusation similaire avait aussi été portée contre Edson J. Chamberlin et Alfred W. Smithers, respectivement président et président du conseil de direction de la compagnie du Grand-Tronc, mais elle fut retirée. Les accusations portées contre eux forment la base de la poursuite intentée contre Mellen et ses collègues.

Mellen a admis que la somme de \$120,000 avait été dépensée pour faire échouer aux extensions, projetées par la compagnie canadienne du Grand-Tronc dans la Nouvelle-Angleterre.

Il a aussi déclaré qu'après avoir marché au-delà de quatre ans, les deux chemins de fer arrivèrent finalement à une entente en novembre 1913, et que le Grand-Tronc abandonna son projet d'extension de Palmer, Mass., à Providence, R. I., et de son côté le New-Haven laissa choir, le même jour, son projet d'établir une voie parallèle aux lignes du Grand-Tronc, dans le Vermont.

C'est à la suite de cette entente que le gouvernement canadien ordonna l'enquête qui résultait dans la mise en accusation de Mellen et des deux présidents du Grand-Tronc pour avoir enfreint la loi Sherman.

M. Mellen raconta ses entretiens avec M. Hays, puis avec Smithers et Chamberlin, qu'il connaissait depuis longtemps, car ils avaient travaillé ensemble dans le bureau de la même compagnie de chemin de fer à St. Albans. Il était question dans ces entretiens de créer des relations amicales entre les deux lignes.

C'est en 1910, à la suite d'une conférence avec M. Hays, alors que Mellen croyait toutes les difficultés apaisées, que la suite commença. M. Mellen lança sans le moindre avertissement un manifeste annonçant son intention de prolonger sa ligne de Palmer, Mass., jusqu'à Providence, R. I. Mellen s'opposa à l'octroi de la charte auprès de la législature du Rhode Island et se fit voter \$50,000 par le bureau de direction du New-Haven pour répandre le bruit que ce prolongement était une violation des engagements du Grand-Tronc envers le gouvernement canadien.

Après la mort de M. Hays, Mellen, Smithers et Chamberlin se rencontrèrent à New-York en 1912. On dressa le plan d'une entente amicale entre les deux compagnies. Chamberlin lui disait qu'il avait déjà dépensé \$2,000,000 pour les travaux d'extension à Providence, et il lui annonça plus tard que ces travaux étaient interrompus.

Interrogé au sujet de l'emploi de l'argent à lui voté par le bureau de direction du New-Haven, Mellen dit avoir fait une campagne de publicité dans le Massachusetts, le Rhode Island et les provinces maritimes pour démontrer la mauvaise foi du Grand-Tronc. Il croit encore que le Grand-Tronc n'était pas sincère. Il se procura des renseignements au sujet des obligations du Grand-Tronc envers le gouvernement canadien au sujet de la construction du Grand-Tronc-Pacifique et il en vint à la conclusion qu'elles étaient incompatibles avec l'extension projetée jusqu'à Providence.

TRIBUNAUX CIVILS

LES COURS
A BESTIAUX

LE JUGE LAFONTAINE ACCORDE LA REQUETE DU NORD-CANADIEN DEMANDANT UN MANDAMUS CONTRE LA "MONTREAL STOCK YARDS" POUR LA FORCER A RECEVOIR DANS SES COURS DES CONSIGNATIONS DE BESTIAUX.

Le juge Lafontaine a accordé, hier en Cour de pratique, une requête de la compagnie de chemin de fer du Nord-Canadien contre la "Montreal Stock Yards Co." et la Ville de Montréal, mise-en-cause; demandant un bref de mandamus pour forcer la compagnie défenderesse à recevoir dans ses cours des consignations de bestiaux confiées au Nord-Canadien.

La Ville est mise en cause parce que c'est en vertu d'un arrangement avec les autorités municipales que la compagnie défenderesse a obtenu le droit exclusif d'établir des cours à bestiaux à Montréal.

Le Nord-Canadien alléguait que le refus de la compagnie défenderesse de recevoir dans ses cours des consignations de bestiaux avait mis la compagnie de chemin de fer dans une très fâcheuse position et l'avait exposée à perdre beaucoup de transport.

800 REGLEMENTS HORS DE COUR

Il y a à quelque temps la ville avait tenté huit cents poursuites contre des marchands et autres demeurant rue Sainte-Catherine ou Bleury, qui avaient négligé de se conformer au nouveau règlement qui ordonne la pose des fils électriques sous terre dans ces deux rues. La ville avait envoyé un avis à tous les intéressés. La plupart s'y étaient conformés, mais il fallut tout de même intentées des poursuites contre les récalcitrants au nombre de huit cents.

Me Archambault, l'avocat de la ville vient d'annoncer que toutes ces causes sont réglées à l'amiable. Le règlement sera respecté et tous les défendeurs ont accepté de payer les frais.

LE TRAVAIL DU MOIS

Au cours du mois de novembre, le nombre des causes en Cour supérieure a été diminué de 1679 à 1624. La liste sommaire a aussi subi une baisse de 731 à 657. La Cour de révision a été la seule à voir augmenter sa liste de 400 à 468 causes pendantes. Ceci est dû au fait que pendant ce mois-ci une seule division de la Cour de révision a pu siéger.

La session de la Cour supérieure s'ouvrira le lundi, 9 décembre, pour jusqu'aux vacances de Noël.

ASSASSINAT
MYSTERIEUX

UNE SEPTUAGENAIRE DE SWEETSBURG, EST ASSOMMEE DANS SON LIT, HIER MATIN.

Sweetsburg, Qué., 3. — Une vieille femme de 76 ans, Mme Elise Charlotte Parran, femme de feu M. Frank Dipper, qui vivait seule dans une des maisons situées à l'extrémité du village d'Abercorn, comté de Brome, près de la frontière du Vermont, a été assassinée dans son lit, hier matin. Le crime ne fut découvert que dans l'après-midi, plus de douze heures probablement après la mort de Mme Dipper, par une voisine, Mme Elise Cora Jennings, qui trouva la porte de l'arrière entre baillée et la victime étendue sur le lit, les mains liées derrière le dos, un bâillon dans la bouche, la figure et le cou ensanglantés.

La maison, dans un complet désordre, avait été mise à sac. Dans l'opinion des voisins, le vol a été le mobile du crime, car on entendait que Mme Dipper avait des économies cachées quelque part. Elle avait perdu son mari, ancien soldat, il y a quelques années; elle était bien connue et estimée dans son village, où tout le monde a de bonnes paroles à son adresse.

Abercorn n'a qu'une centaine d'habitants, mais comme il possède un débit de boissons, c'est le rendez-vous des baveurs des villes plus importantes des environs où règne la prohibition; de vagues rumeurs circulent à cause de cela, prétendant que quelque étranger a pu faire le coup. Une fois défilé, parait-il, la maison de Mme Dipper avait été visitée de la même façon, il y a quelques semaines, et le cambrioleur s'était enfui; c'est le même qui a dû revenir l'autre nuit. Le jury, immédiatement convoqué par le coroner Jeanotte, a rendu un verdict d'homicide volontaire et l'affaire confiée au grand comté de Brome, qui demandera probablement le concours des agents de la Sûreté Provinciale.

Madame Dipper n'avait ni enfants, ni parents à Abercorn, seulement plusieurs nièces aux Etats-Unis.

POUR LES BLESSES

LES SOEURS GRISES METTENT UNE PARTIE DE LEUR MAISON A LA DISPOSITION DES INVALIDES.

Les Soeurs Grises ont offert à la Commission Nationale des Hôpitaux Militaires des quartiers pour deux cents soldats convalescents. Elles ont mis à sa disposition toute l'aile droite de leur spacieux édifice, rue Saint-Mathieu, une construction neuve possédant toutes les améliorations modernes.

Les membres de la commission ont accepté avec un vif plaisir cette offre généreuse. Ils ont visité l'édifice, hier après-midi, et, avant de partir, ils ont tenu à exprimer toute leur satisfaction des dispositions prises pour recevoir les soldats convalescents.

Les visiteurs étaient MM. S. W. Avery, d'Ottawa; W. N. Dobell, de Québec; le lieutenant Curran Smith et M. Scannell White, de Montréal; E. N. Scannell, secrétaire de la commission, et le major Patch, officier de santé du district de Montréal.

CARTES
PROFESSIONNELLES

AVOCATS

Casier postal 356. — Adresse télégraphique, "Nichas, Montréal".
Tél. Main 1258-1251. Codes: Liebert, West On.
C. H. CHASTAN, C. R.
AVOCAT ET PROCUREUR
Edifice Transpiration — Rue Saint-Jacques

MAURICE DUGAS, avocat LL. L., 30 St-Jacques, Chambre 44. Tél. Main 7691. Résidence, 2466 avenue du Parc, Rockland 2459.

LAMOTHE, GADBOIS et NANTÉL, avocats, Edifice Banque de Québec, 11 place d'Armes, Montréal. Téléphone Main 3215. J. G. Lamothé LL. D. C. R., Emilien Gadbois, LL. L., J. Maréchal NantéL, B.C.L.

MORGAN et LAVERY
AVOCATS — PROCUREURS
Suite 629, Edifice Transpiration, 129 St-Jacques.
Tél. Bell Main 2670, Cable, Eadmor, E. A. D. Morgan, Saluste Lavery, B. L. Lavery à son bureau du soir: 4 St. Thomas, Longueuil.

ROMUALD ROY
AVOCAT
83, Craig Ouest. — Chambre 525
Tél. Main 956. BUREAU 1027.
Tél. Main 3264. S.-Louis 1207.

HERVE ROCH, B. A., LL. L.
AVOCAT
Société légale 61, rue S.-Gabriel, Montréal.

CAMILLE TESSIER
AVOCAT ET PROCUREUR
97 St-Jacques, Ch. 34. MONTREAL.
MAIN 8728. ROCKLAND 931.

ANATOLE VANIER, B. A. LL. B.
AVOCAT
Tél. Main 213. — Bureau 52, 97 rue Saint-Jacques.
Résidence, 189 Jeanne-Mance, Tél. Est 5973.

GUY VANIER, B. A. LL. L.
AVOCAT
87, rue Saint-Jacques. — Bureau 76, 97, rue Saint-Jacques.
Tél. Main 2653.

NOTAIRES
BELANGER et DELANGER, (Léandre et Adrien), 30 Saint-Jacques, Main 1859. Résidence, 240 Visitation. Prêts sur hypothèque, achats de créances.
Tél. ST-LOUIS 504.

A.-H. Barrette
NOTAIRE
70 rue Rachel Est, Montréal
RESIDENCE, MONTREAL-EST.
Tél. Pointe-aux-Trembles 29.

J. EMERY CODERRE
NOTAIRE
Etude, 90 rue Saint-Jacques.
EDIFICE VERSAILLES. Tél. Main 1323.

FAITS - MONTREAL

INCENDIE RUE MONT-ROYAL

Un incendie a causé, hier soir, plus de \$2,000 de dommages, à l'établissement de la "Dominion Undertakers", No 1275, avenue Mont-Royal Est. Les passants découvrèrent le feu et donnèrent l'alarme; la division nord de la brigade se rendit sur les lieux et travailla plus d'une heure avant de maîtriser les flammes.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Un agent de police du port a découvert, cette nuit, un commencement d'incendie à la nouvelle allonge de l'écluse No 1. Adossée à l'écluse, une petite forge portative avait été laissée allumée près d'un amas de planches qui prirent feu. Les pompiers sont arrivés à temps pour conjurer le danger.

ACQUITTE, PUIS COUPABLE

Léandre Dessant, l'un des 3 jeunes hommes acquittés mardi dernier par le juge Bazin, comparait hier de nouveau, hier, devant le même juge, en Cour des sessions, pour répondre à une nouvelle accusation. Il s'agissait d'un vol avec agression, commis par la personne d'un Grec, Georges Labonis. Dessant était en outre accusé de s'être introduit par effraction dans le magasin du même Grec, et d'y avoir dérobé un revolver et deux dollars en argent. Il a été reconnu coupable et sera sentencing mardi prochain.

LES BOTTES ENCHANTEES

Il paraît, au dire du cordonnier Heil Duncop, 366, rue Rachel, que Joseph Sauvageau aurait découvert un nouveau moyen de se faire de l'argent. Et voici comment. Il aurait apporté à l'échoppe du cordonnier une paire de chaussures à réparer. Sur ces entrefaites, elle disparaîtrait mystérieusement en même temps qu'une douzaine d'autres. Sauvageau se présenterait alors pour réclamer son bien: bien en peine de le lui rendre, le cordonnier expliqua son affaire, priant son client de patienter, que la police était saisie du cas, lui promettant enfin si les chaussures ne se trouvaient pas, de lui rembourser \$5. Mais, voici qu'en se promenant rue Sainte-Catherine, Heil Duncop rencontra Joseph Sauvageau lequel, honteux! portait allègrement les chaussures volées. Le savelier ne perdit pas de temps et fit arrêter son homme. La preuve était patente: le voleur la traînait avec lui. Et pourtant non: car devant le juge Leet, l'enquête, l'accusé montrant simplement ses pieds à l'accusateur, prouva clair comme le jour que les chaussures qu'il portait n'étaient pas les chaussures volées.

Quoi?... alors, il avait trouvé le moyen de les changer. Mais où? quand? comment? avec qui? Pour plus ample informé, la cause est ajournée à plus tard.

PETITES ANNONCES

A LOUER

A LOUER
RUE S.-HUBERT, coin sud-est Marie-Anne, un troisième, 8 pièces, avec ou sans garage.
Rue Messier, en haut de Mont-Royal, un troisième, 6 pièces, prix \$10.00, loué précédemment \$15.00.
Tél. S.-Louis 2439.

A LOUER

Quartier Saint-Henri. Joli plain-pied (haut), 7 chambres, très chaud, 1037, rue Saint-Antoine. S'adresser 489, Saint-Antoine. Tél. Uptown 4797.

AUTOMOBILES A LOUER

Au Garage Laurier, Limité:
375 Est, rue Ontario, entre S.-Hubert et S.-Denis, plusieurs Autos de tourisme ainsi que Limousines. Téléphone Est 2450.

A VENDRE

VIEUX LIVRES RARES A VENDRE

L'Histoire de Rome depuis sa fondation jusqu'à la translation de l'Empire par Constantin, avec une illustration à chaque volume; contenant l'Histoire de la République Romaine, depuis l'an de Rome 1 jusqu'à 410, en 16 volumes. L'Histoire de France, depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI, de l'an 600 avant J.-C. à l'an 420 de J.-C., en 15 volumes. Tous en parfait ordre. S'adresser à 681 avenue Papineau.

DIVERS

OEUF ET VOLAILLES

Nous avons ce qu'il vous faut en races de volailles strictement pures. Demandez notre catalogue illustré de 15 gravures des races les plus avantageusement connues au pays. Poules, coqs, canards, oies, dindes, pintades, tourterelles. Extra bargain pour novembre. Deux cannes, un jars Toulouse de choix, \$7.50. Un canard, coureurs indiens, \$6.00. Cent poules Leghorn blanches et fauves. Ecrivez pour renseignements. La Ferme Avicole Yamaska, Saint-Hyacinthe, Qué.

SERRURES

Clefs, serrures. Spécialité: découpage de clefs Yale, Corbin, Sergeant et Green Leaf. Pour toutes vos réparations de clefs, allez au No 182 rue Sanguin.

SALLE A DINER

STAR BOARDING HOUSE

CHAMBRE ET PENSION, \$5.00 par semaine. Repas tous les jours à 20c. Attention spéciale aux voyageurs. N. PRESSEAU, Prop., 8-10, RUE S.-ANTOINE.

CARTES D'AFFAIRES

RODOLPHE BEDARD

Expert-Comptable et Auditeur. Systématisé consultant, Administrateur de successions. Téléphone Bell Main 3869. Suite 45-46-47. 55 Saint-François-Xavier, Montréal.

Cabana et Cabana

EXPERTS COMPTABLES

Liquidateurs Administrateurs Assurances de tous genres
20 rue Saint-Jacques, Ch. 3
Tél. Main 1777

BRUNEAU & DUPUIS

COUTURIERS
Bureau de Montréal: 4 RUE HOPITAL.
Succursales: QUEBEC et SOREL.
Fil direct avec
POST & FLAG, New-York

J. ACHILLE DAVID

Entrepreneur électricien
100 S.-Paul Rés. 109 Ouest, Lagauchetière
Main 929. Main 3174.

J. ALFRED HUOT

COURTIER D'ASSURANCES
2069 RUE MANCE
Tél. S.-Louis 4284.

MANUFACTURIERS

J. D. Camirand, Limité

Grand choix de Bijouterie, orfèvrerie et verre taillé, Horloges et tous genres d'articles de fantaisie. Nous manufacturons les électroliers et chandeliers, 141 à 157, Saint-Paul Ouest, Montréal.

HOTEL

VICTORIA HOTEL

Québec
H. Fontaine, Prop.
Plan américain. Prix: \$2.50 à \$3.50. Prix spécial pour les voyageurs de commerce. \$2.00 par jour.

DOMINION COAL COMPANY

DOMINION Charbon bitumineux, à vapeur et à gaz
SPRINGHILL
BUREAU GENERAL des VENTES
112 rue Saint-Jacques, Montréal

L'IDEE ETAIT BONNE

LE HEROS, notre tabac fermenté, sans odeur acre ni forte, qui sent bon et n'offense personne, a été un succès: en trois mois il a conquis Québec et Ontario; les commandes par la poste affluent. Nous expédions une livre sur réception d'un mandat de 75 sous. La St. Jacques Tobacco, Packing Co., Ltd., 8-Jacques, Comté Montclair, Qué.

FRANCE

UNITE DE DIRECTION

LE GENERAL JOFFRE EST NOMME COMMANDANT-EN-CHEF DE TOUTES LES ARMEES FRANCAISES SAUF CELLES DES COLONIES. — GRANDE ACTIVITE AU FRONT.

Paris, 3. — Le général a été nommé commandant-en-chef de toutes les armées françaises, sauf de celles qui sont dans l'Afrique du nord, comprenant le Maroc et les colonies. Le président Poincaré a signé le décret hier.

C'est le général Gallieni qui dans un rapport au président a proposé cette mesure. En vertu du décret du 28 octobre 1913, le gouvernement seul avait le droit de décider de la ligne de conduite à suivre dans les opérations militaires. Si la lutte s'étendait à plusieurs frontières lui seul avait le droit de déterminer l'ennemi le plus important contre qui il faut diriger la plus grande partie des forces. Or les événements ont démontré, dit le général, que l'unité de direction est indispensable.

Deux décrets l'accompagnent, le rapport, l'un créant le poste, l'autre le confiant au général Joffre.

BULLETIN DE PARIS.

Paris, 2. — Le ministère de la Guerre a publié, hier soir, le communiqué officiel suivant :

« Une vive canonnade s'est continuée en Artois, des deux côtés, dans les secteurs de Lens, de Bois-en-Hache et d'Angres. Il y a eu un engagement avec torpilles au nord-ouest de la côte No 140. Au nord des cinq routes, notre feu a dispersé un détachement allemand, qui tentait de s'approcher de nos tranchées.

« L'ennemi a jeté environ soixante obus sur Arras.

« Au sud de la Somme, devant Fay nous avons fait exploser une mine; un petit poste allemand a été détruit.

« Aux Eparges, nous avons lancé un camouflet, qui détruisait une galerie de mines de l'ennemi.

RAPPORT DE FRENCH.

Londres, 3. — Suivant le rapport officiel anglais, l'armée anglaise, pendant les 4 derniers jours a bombardé avec succès les tranchées et les emplacements des batteries de l'ennemi, lui infligeant des dommages considérables.

Le 30 novembre, les Anglais ont fait exploser 2 mines en face de Givenchy et une autre à l'est de Bois Français. Au premier endroit, l'explosion d'une mine allemande a enseveli 10 soldats.

Le 10 novembre, le tie des avions anglais a abattu 2 avions, l'un à l'est de Hooge, l'autre dans le voisinage de Hénin-Liétard, (Pas-de-Calais). Le même jour, 20 navires ont bombardé un important dépôt de munitions des Teutons au nord-est d'Amiens, endommageant fort les magasins et le chemin de fer.

Deux avions envoyés respectivement en reconnaissance avant-hier et hier ne sont pas revenus.

LES BALKANS

LES ITALIENS A LA RESCOURS

L'APPUI PROBABLE DE L'ITALIE EN ALBANIE VA PROBABLEMENT INFLUENCER LA GRECE. — APERÇU DES OPERATIONS.

Londres, 3. — L'Italie, par l'entremise de son ministre des Affaires Etrangères, le baron Sonnino, a fait part de son adhésion au traité de Londres, par lequel les puissances des Alliés s'engagent à ne pas conclure la paix séparément, et elle a, en même temps, déclaré son intention d'envoyer du secours à l'armée serbe dans les Balkans.

« Cette déclaration faite, qui est la plus importante depuis plusieurs jours, aura pour effet, croit-on ici, d'éclaircir la situation, surtout en Grèce, où les négociations sont encore pendantes entre le roi Constantin, son cabinet, et les ministres de la Quadruple Entente. Ces négociations ont été traînées en longueur, par suite du refus de la Grèce de permettre aux Alliés le libre usage des chemins de fer et le droit de faire la patrouille dans les eaux grecques contre les sous-marins.

Cette adhésion de l'Italie militera beaucoup en faveur de l'aide de la Grèce.

Suivant une dépêche d'Athènes au « Temps », on tient de source sûre que des détachements italiens ont débarqué mardi à Avlona, en Albanie.

Bien que les Italiens occupent Avlona depuis plusieurs mois, on peut présumer que les nouvelles troupes envoyées dans cette ville sont destinées à coopérer avec les Alliés dans les Balkans.

La situation, dans les Balkans, reste sans changement. Les Serbes occupent toujours Monastir, mais leur position est presque désespérée, vu que les Bulgares ont coupé les communications entre cette ville et la frontière grecque.

On rapporte que les Russes ont traversé la frontière de la Roumanie et qu'ils marchent à travers ce pays pour se rendre en Bulgarie. Cette dépêche manie, toutefois, de confirmation, et par conséquent, est peu vraisemblable, à moins que la Roumanie n'ait accordé sa permission, ce qui reviendrait à dire qu'elle embrasse le parti des Alliés.

Selon une dépêche d'Athènes à l'agence Havas, les nouvelles de Monastir sont contradictoires. A en croire quelques rapports, les Bulgares ont interrompu leur marche sur la ville, mais s'efforcent d'encercler, de façon à couper leur retraite, les troupes serbes qui se trouvent dans le voisinage de la frontière hellénique.

Le bulletin officiel de Sofia de mardi rapporte que depuis le 14 septembre jusqu'à l'occupation de Pristina, le 29 novembre, les Bulgares ont capturé 50,000 soldats, 265 canons, 136 caissons, environ 100,000 fusils, 36,000 grenades, 3,000,000 de cartouches, 2,350 wagons et 63 locomotives.

CANADA

SOLDATS SOUS LES ARMES

LEUR NOMBRE, Y COMPRIS LES DIX MILLE REGULIERS QUI FONT LA GARDE DES PONTS, CANAUX ET EDIFICES PUBLICS SE CHIFFRE A 75,000 ET ATTEINDRA BIENTOT 250,000.

Ottawa, 3. — Le nombre des soldats que le Canada a envoyés outre-mer jusqu'à date se monte à 115,000. Le nombre de soldats sous les armes au Canada y compris les 10,000 réguliers faisant la garde des édifices publics, des chemins de fer, des camps de concentration, etc., se monte à 75,000. Ce nombre augmente tous les jours et l'on croit que sous peu le nombre des soldats canadiens sous les armes se chiffrera à 250,000.

Le gouvernement a annoncé hier la formation d'une troisième division. Cela nécessitera certains changements dans les régiments actuellement au front. Ainsi le Princess Patricia, jusqu'ici dans une division anglaise fera partie de la nouvelle division, de même que le 42e et le 49e, et le régiment Royal Canadien. Les premières et deuxième brigades d'infanterie montées seront organisées en brigades d'infanterie à pied et incorporées dans la nouvelle division. Les dragons canadiens et le « Strathcona Horse » remplaceront les régiments ainsi transférés.

Quatre bataillons d'infanterie que l'on est en train de lever, un escadron de carabiniers à cheval, une compagnie de cyclistes, des compagnies d'artillerie, de génie, de signaux, une brigade de mitrailleuses et de pionniers des ambulances, etc., compléteront l'effectif de la nouvelle division.

DEUX BLESSES DANS LE 22ème.

Ottawa, 3. — La liste des hors de combat publiée hier soir au ministère de la Milice contient les noms suivants :

22ème bataillon. — Blessés : Léon Pepin, Saint-Joachim, Co. Montmorency, P.Q.

Joseph Guimond, Montmagny, P.Q.

TROUPES RENDUES A BON PORT

Ottawa, 3. — Il est officiellement annoncé que le transport « Metagama », qui a quitté le Canada le 20 novembre est arrivé en Angleterre.

A bord se trouvaient les troupes canadiennes suivantes : 30 officiers et 1,046 hommes du 1er régiment « Canadian Pioneer »; 5 officiers 248 hommes d'infanterie d'Ontario; 6 officiers et 153 hommes de batterie de campagne, de Toronto; 1 officier et 100 hommes du corps des constructeurs de chemins de fer; 1 officier et 30 hommes du corps médical, de Toronto; 16 officiers et 4 hommes pour services accessoires.

RUSSIE

LA PROCHAINE OFFENSIVE Russe

ELLE SERA EXECUTEE PAR DES MILLIONS D'HOMMES.

Sur le front russe, via Petrograd et Londres, 3. — La prochaine offensive de l'armée russe sera exécutée par des millions d'hommes, affirme un officier de l'état-major. L'armée est en meilleure condition qu'elle ne l'était il y a plusieurs mois, et peut avancer maintenant à n'importe quel point. Mais ce nouveau mouvement s'étendra beaucoup plus loin qu'à la conquête des villes et du territoire perdus.

L'armée russe, bien nourrie, bien équipée, a établi ses quartiers d'hiver, à moins d'un mille des positions allemandes, dans des cabanes souterraines, construites en bois, couvertes de terre et de pierre, à l'épreuve du froid et des obus. Mais elle est prête à les abandonner et à prendre l'offensive au moindre signe de ses chefs.

Les officiers et les hommes ont des quartiers séparés, munis de toutes les commodités possibles en temps de guerre. Des bains à vapeur ont été disposés à l'usage des soldats, où ils entrent par escouades, se reposent de leur vie de tranchées. Dans un compartiment spécial, fermé hermétiquement, une quinzaine d'hommes se rangent autour de plusieurs poêles, chauffés à blanc, sur lesquels on jette de l'eau; une vapeur dense se forme aussitôt qui environne les hommes; après une heure, les soldats sortent, de ce bain, comme rajeunis, on leur donne des sous-vêtements nouveaux, et les voilà prêts pour un autre mois de lutte.

Les officiers bénéficient de certaines douceurs : souvent l'orchestre se fait entendre à leurs repas, et des concerts improvisés s'organisent dans leurs moments de loisir. La nourriture est abondante et variée; pour chaque homme, trois livres de pain, une quantité raisonnable de viande, et le « kasha » (blé bouilli). Les soldats sont revêtus de longs ulsters et de casques en mouton, capables d'affronter les froids les plus rigoureux. Leur moral est excellent.

L'état-major russe, heureux de cet état de choses et satisfait du bon esprit qui anime les soldats, attend le moment propice pour commencer sa nouvelle campagne.

L'AFFAIRE PELLAND

Afin de leur donner le temps nécessaire à la préparation de leur plaidoyer, Mes Butler et Archambault, qui occupent respectivement pour le ministère public et la défense, dans le procès Pelland, ne seront entendus devant Sa Seigneurie le juge Choquet, que le jeudi, 16 décembre.

ETATS-UNIS

LEGALEMENT DETENU ?

WASHINGTON VA PROTESTER AUPRES DE LA GRANDE-BRETAGNE POUR LA DETENTION A HALIFAX DU PAQUEBOT « HOCKING », DETENTION QUELLE PRETEND ILLEGALE ET EN VIOLATION DES DROITS RECONNUS.

Washington, 3. — Le secrétaire d'Etat a été prévenu aujourd'hui que le paquebot « Hocking » a été réquisitionné par le gouvernement anglais sans la formalité des procédures d'une Cour des prises. Le secrétaire d'Etat a été prévenu de ce fait par une dépêche du conseil général Vaux à Halifax, où le « Hocking » est détenu depuis sa capture par un vaisseau de guerre anglais alors qu'il se rendait de New-York à Norfolk.

Cette décision sera vigoureusement combattue par le gouvernement américain comme étant illégale et en violation des droits reconnus par la loi internationale. On dit que les Etats-Unis demanderont que ce navire soit retenu par la Cour des prises sous l'accusation d'être la propriété partielle d'Allemands. On demandera aussi que la Cour des prises se prononce le plus tôt possible sur cette affaire.

On a reçu la confirmation que le gouvernement anglais avait réquisitionné d'autres vaisseaux, appartenant à la American Transatlantic Co. La compagnie a informé le secrétaire d'Etat que le « Genesee » maintenant à Santa Lucia, aux Antilles, et le « Kankakee » maintenant en route pour Port Stanley, Iles Falklands, ont déjà été réquisitionnés.

Les représentations qui seront faites au sujet du « Hocking » touchant aussi aux cas du « Genesee » et du « Kankakee ».

Les avocats agissant pour la Grande-Bretagne, basent leurs motions pour les ordres de réquisitions sur un ordre en conseil anglais, adopté le 29 avril et que les Etats-Unis ne veulent pas accepter comme non conforme à la loi internationale.

Le secrétaire d'Etat attend maintenant un rapport de l'ambassadeur Page, à Londres, qui a été chargé de faire une enquête à ce sujet et de protester vigoureusement si nécessaire que la réquisition est ordonnée.

Londres, 3. — Le « Morning Post » est informé officiellement que la déclaration de M. Richards G. Wagner, président de la « American Transatlantic Company », que le gouvernement anglais avait réquisitionné les trois vaisseaux « Hocking », « Genesee » et « Kankakee », est fautive.

L'INDUSTRIE DES MUNITIONS

A L'HEURE ACTUELLE, CENT MILLE PERSONNES TRAVAILLENT A L'EXECUTION DES COMMANDES DE 20,000,000 D'OBUS.

Ottawa, 3. — Hier, au lunch mensuel de la section d'Ottawa de l'Association des ingénieurs civils canadiens, le général Bertram, de la commission impériale des munitions, a donné une certaine idée des proportions formidables qu'a prises l'industrie des munitions au pays.

A présent, environ 100,000 personnes travaillent à l'exécution de commandes de 20,000,000 d'obus. L'acier dont on aura besoin jusqu'à la fin de l'année comprendra 800,000,000 de livres, ce qui exigera le maximum de production des aciéries canadiennes.

On a employé environ 45,000,000 de livres de cuivre et 102,000,000 de livres de plomb. C'est plus que le Canada peut produire et il faudra importer la matière première qui fera défaut.

La valeur totale des commandes remplies jusqu'à aujourd'hui s'élève à \$220,000,000. Des commandes supplémentaires portent le chiffre total des commandes à \$375,000,000. Jusqu'ici on a expédié 3,500,000 obus en Angleterre. Le général Bertram a relaté de quelle façon s'est formée la première commission des obus. M. Hughes avait mandaté à son bureau une douzaine de fabricants canadiens et leur avait demandé s'ils pouvaient lui livrer 100,000 obus de 18 livres. On chargea le général Bertram de l'organisation. Ce n'est qu'en faisant appel au patriotisme de ses camarades qu'il put faire remplir la première commande.

L'orateur a rendu hommage à l'énergie merveilleuse de tous les hommes qui ont eu quelque chose à faire avec l'industrie des munitions. Il a aussi loué l'ingéniosité de l'ouvrier canadien. On a exécuté certain travail en prenant le quart du temps que l'on emploie à l'arsenal de Woolwich, grâce à l'énergie et à l'intelligence dont ont fait preuve les ouvriers canadiens par la mise en oeuvre de nouveaux outils.

Le général a clos ses remarques en disant que le « War Office » n'a pas formulé une seule plainte touchant les munitions expédiées du Canada.

M. COUSINEAU A SOREL

Demain, le chef de l'opposition à la Législature de Québec, se rendra à Sorel pour y exposer la politique provinciale. Il sera accompagné de MM. A. Bernier, de Lévis; Arthur Sauvé de Deux-Montagnes; J. O. Gaudry, de Berthier; J. A. Blais, de Champlain; C. de Martigny, C.R. de Terrebonne; A. D. Morgan, de Richelieu. L'assemblée sera tenue dans la grande salle académique.

COUPABLES DE CONSPIRATION

LES QUATRE FONCTIONNAIRES DE LA LIGNE HAMBURG-AMERIQUE ACCUSES D'AVOIR FRAUDE LES ETATS-UNIS SERONT SENTENCIÉS AUJOURD'HUI.

New-York, 3. — Le jury de la cour du district des Etats-Unis a prononcé un verdict de culpabilité contre quatre fonctionnaires de la ligne Hamburg-Amérique. Ils étaient accusés d'avoir conspiré pour tromper et frauder le gouvernement des Etats-Unis en obtenant la libre pratique pour les navires, chargés de charbon et d'autres provisions, destinés à ravitailler les croiseurs allemands, dans l'Atlantique, au commencement de la guerre.

La peine maxima que comporte chacune des accusations est de deux ans d'emprisonnement et \$10,000 d'amende. Les condamnations n'ont pas été prononcées hier, à cause de l'heure tardive à laquelle le verdict a été rendu, et le juge Howe a remis à aujourd'hui l'examen des motions présentées dans le but de renverser le verdict et faire suspendre le jugement. C'est alors qu'on annoncera la date de la sentence collective des accusés.

Le jury a délibéré pendant sept heures et demie.

Les quatre défendeurs affectés par le verdict sont Karl Buer, directeur-gérant de la ligne Hamburg-Amérique, à New-York, ancien consul général allemand, ancien ambassadeur allemand au Mexique, et commissaire allemand dans les procédures d'arbitrage du Venezuela devant le tribunal de La Haye; Georges Kotter, surintendant-général de la ligne; Adolphe Hachmeister, agent général d'acier, et Joseph Penninghaus, ancien officier de la marine allemande, actuellement second officier de la ligne Hamburg-Amérique.

Un cinquième défendeur, Felix Seffner, subrécargue sur un des vapeurs neutres envoyés au ravitaillement de la flotte allemande, n'a pas comparu au cours du procès. Il a été capturé par les Anglais, alors qu'il faisait le voyage, actuellement prisonnier, dans un camp de détention canadien.

L'avocat des défendeurs est resté silencieux après le verdict. Roger B. Wood, le substitut du procureur de district des Etats-Unis, qui avait en main la cause du gouvernement, a fait la déclaration suivante :

« Ce verdict ne veut dire qu'une chose, c'est que les lois des Etats-Unis doivent être respectées par les citoyens de toutes les classes belligérantes, que si nos lois sont violées par une d'elles, et que l'affaire vient à la connaissance du gouvernement américain, elle sera poursuivie en conséquence. »

Il paraissait certain, hier soir, qu'un appel sera demandé à la Cour d'Appel et qu'au cas où le verdict serait maintenu, l'affaire sera portée devant la Cour Suprême des Etats-Unis. Dans l'intervalle, les défendeurs resteront probablement en liberté, moyennant un cautionnement de \$5,000.

LES ITALIENS PRENNENT UNE MITRAILLEUSE

L'ENNEMI TENTE, MAIS EN VAIN, PLUSIEURS ATTAQUES.

Rome, 2, via Paris, 3. — Le communiqué officiel émis aujourd'hui, par les quartiers généraux de l'armée italienne, dit :

« L'ennemi a conduit un feu intense d'artillerie et de mitrailleuses contre nos positions, sur le mont Piano, à la tête de la vallée du Rienti, sans faire la moindre attaque toutefois. Ce feu n'a causé aucun dommage.

« Le long de l'Isonzo, un brouillard et des pluies persistantes ont empêché toute action de l'artillerie. L'ennemi a essayé de profiter de ces conditions pour faire une surprise contre nos nouvelles positions à l'est d'Oslavia et le long des flancs de Monte San Michele, mais il fut partout repoussé. Quelques attaques de notre infanterie nous ont valu quelques prisonniers et sur le Mozil, nous avons pris une mitrailleuse.

ASSEMBLEE A WATERLOO

Les conservateurs tiendront une assemblée patriotique à Waterloo, demain, 4 décembre, à 2 heures de l'après-midi.

MM. Doherty et Patenaude y porteront la parole en compagnie d'autres orateurs connus.

Un train partira de la gare Windsor à 8 heures 25, demain matin, et le retour de Waterloo à Montréal se fera dans la soirée.

POUR L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

Une grande partie de cartes, au bénéfice de l'Assistance par le Travail, sera donnée dans le Salon Rose de l'hôtel Windsor, le lundi, 13 décembre, à 8.30 p.m.

Les personnes désirant offrir des prix sont priées de les adresser à la présidente de ce comité, Mme O. L. Hénaud, 4545, Sherbrooke ouest, tél. Westmont 740.

La section du bridge est confiée à Mesdames Jérémie Décaray, Up. 5573; Arthur Pérodeau, Up. 5482; Adolphe Bazin, Est 2189; L. E. Doré, Est 2630.

Section du euche : Mmes Chas. Martin, Est 942; Arthur Tourville, Est 3326; Pierre Ledet, Est 2615.

Pour le cinquantenaire de Mmes DesRess, Est 818; L. D. Mignault, Up. 4655; Olivier Asselin, S.-Louis 6246.

Prière de s'adresser aux directrices de sections pour la formation de tables. On pourra aussi se procurer des billets chez la secrétaire, Madame Israël, 120, Sainte-Famille, tél. Est 6039.

Le bureau de l'Assistance par le Travail se tient au secrétariat de la Fédération Nationale S.-Jean-Baptiste, chambre 14 du Monument National. Les heures de bureau sont : 9 heures à midi. 2 heures à 4 p.m.

LES OUVRIERS

L'ATTITUDE DE M. AINEY

LE COMMISSAIRE, A UNE ASSEMBLEE DU CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL, EXPLIQUE LA POSITION QU'IL A PRISE AU SUJET DU BUDGET.

M. le commissaire Ainey assistait, hier soir, à la réunion du Conseil des métiers et du travail; il en a profité pour définir son attitude dans la question du budget de 1916. De deux maux, dit-il, il a choisi le moindre, celui qui comporte une réduction de 25 pour cent sur les salaires des employés municipaux. D'après la charte, le budget devait être soumis au conseil le 1er décembre, sinon il en serait résulté de graves complications, principalement pour la population ouvrière. Le Conseil des métiers, dit M. Ainey, sait fort bien que les affaires ont été menées au bureau des commissaires par une majorité composée du maire Martin, de MM. Côté et Hébert. La triste situation financière de la ville est le fait de cette majorité et non de la minorité dont lui, Ainey, fait partie. Pour ne pas arriver à un « dead-lock », il a dû voter cette fois avec MM. Martin et Côté, suivant en cela les avis des deux avocats de la ville. En tout cas, il a déposé sa responsabilité et désapprouve le budget principalement en ce qui concerne les réductions de salaires.

Certaines personnes disent, continue M. Ainey, que je n'aurais pas dû signer le budget. Il me semble que j'ai agi dans l'intérêt public, et pour cela j'ai fait violence à mes opinions et à mes convictions.

A une question de M. Bédard, délégué de l'Union des employés civils, lui lui demandait ce qui arrivera si la Législature refuse d'approuver une nouvelle taxe, M. Ainey répond que, en ce cas, on pourrait modifier le budget et en arriver à une réduction de salaires proportionnelle qui grèverait moins les petits salaires pour frapper surtout les gros.

LE PROJET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le Conseil des métiers et du travail a protesté contre le projet de faire élire cinq commissaires de la ville par les propriétaires seuls. Ce projet a été proposé par le comité des affaires municipales de la Chambre de Commerce à sa réunion de mercredi.

C'est M. Gus. France, secrétaire du Conseil, qui a attiré l'attention des membres en proposant la résolution suivante, adoptée à l'unanimité :

1. Le maire de la ville sera élu par tous les contribuables, mais il ne fera partie ni du bureau des commissaires ni du conseil des métiers.

2. Les commissaires seront au nombre de cinq, au lieu de quatre, et ils seront élus par les propriétaires fonciers de la ville.

3. Quant au conseil municipal, la commission recommande le « statu quo », du moins quant au nombre des représentants.

Qu'il soit résolu : Que le Conseil des métiers et du travail de Montréal proteste énergiquement contre tout projet de réforme municipale tendant à priver de leur droit de vote, en tout ou en partie, les électeurs locaux.

Et qu'il soit plus résolu : Que le Conseil des métiers et du travail prie instamment les membres de la Chambre de Commerce de Montréal de rejeter le projet soumis par la Commission des affaires municipales.

Et que copie de cette résolution soit envoyée à la Chambre de Commerce du district de Montréal.

LA LOI DES AUBAINS

M. J. T. Foster, président du Conseil des métiers et du travail, a porté à la connaissance de ses camarades que la National Steel Car Co., de Hamilton, Ontario, était en instance auprès des autorités du ministère de l'Intérieur, pour faire venir une vingtaine de mécaniciens des Etats-Unis.

Le secrétaire a reçu instruction de se mettre en communication avec le secrétaire du Congrès des métiers et du travail et de lui demander de faire respecter la Loi des aubains.

NOUVELLE EGLISE A SAINT-GEORGES

LA BENEDICTION DE CE NOUVEAU TEMPLE SERA FAITE, DIMANCHE MATIN, PAR S. G. MGR BRUCHESI.

Les paroissiens de Saint-Georges peuvent se glorifier de posséder une des plus belles paroisses du diocèse, et le R. P. Emile Piché, P.S.V., le curé de la nouvelle paroisse, a le droit d'être fier de son oeuvre de prédilection, son église paroissiale.

On fait de grands préparatifs pour célébrer comme il convient la dédicace de ce beau temple. Mgr Bruchesi présidera à la bénédiction de l'église, dimanche prochain, à 10 heures. A 3 hrs p. m., Sa Grandeur Mgr l'archevêque bénira une cloche. La veille, samedi, à 8 heures a. m., Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal, bénira le maître-autel. Le soir, à 8 heures, M. Henri McLeod et M. Henri McLeod, organiste de la basilique de Québec, donneront un récital d'orgue.

La paroisse Saint-Georges a été érigée en 1908; elle a pour limites les paroisses Saint-Jean de la Croix et Saint-Edouard, au nord-ouest, le centre de la rue Saint-Denis au nord-est, le centre des rues Saint-Viateur et Laurette, au sud-est.

Le R. P. Piché, curé, a comme assistants les RR. PP. Paul Laperrière, Henri McLeod et E. Tremblay. Le comité spécial de construction se compose de MM. Omor Danereau, F. X. Renaud et de MM. les marquis Ovide Lavoie, Henri Martin et F. X. Dubé.

La dédicace par Mgr Bruchesi, dimanche prochain, de la superbe église de la paroisse Saint-Georges, attirera particulièrement l'attention sur l'expansion de la métropole et met en relief le zèle et l'activité incessables que déploient dans leurs

U. PAUZE & FILS MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE MONTREAL

demandant à acheter :

BOIS ROND POUR ETANCON DE MINES.
2 1/2 pouces à 3 pouces de diamètre, de 3 à 9 pieds de long.
6 1/2 pouces à 8 pouces de diamètre, de 15 à 20 pieds de long.
DORMANTS DE CHEMIN DE FER.
5 pouces par 10 pouces, 9 pieds de long.
6 pouces par 11 pouces, 9 pieds de long.

PIANOLA A VENDRE

Un piano automatique "WILLIS" de la valeur de \$800.00, n'ayant jamais servi, sera vendu à réduction et à des conditions de paiement faciles. S'adresser au gérant du DEVOIR, 43 rue Saint-Vincent.

NOS BESOINS ET LES VOTRES

→ NOUS avons besoin de travaux d'impressions : c'est notre grande source de revenus.

→ VOUS avez besoin d'impressions quelconques : en-têtes de lettres, enveloppes, factures, circulaires, cartes, affiches, programmes, pamphlets, etc.

→ NOUS sommes en mesure de vous donner pleine satisfaction, parce que nous possédons un outillage parfait et nous avons des ouvriers très compétents.

→ VOUS n'avez ailleurs ni ouvrage mieux fait, ni plus bas prix, ni plus de promptitude. En outre, si vous nous confiez vos impressions, vous contribuez à l'expansion de notre oeuvre.

→ NOTRE représentant ira voir sur demande.

LE DEVOIR

43 rue SAINT-VINCENT
TELEPHONE MAIN 7461

paroisses respectives. Les membres du clergé en général, sous la direction du curé et de ses conseillers. Et lorsque, comme aujourd'hui, l'occasion s'en présente tout naturelle, il convient de remercier publiquement le dévoué pasteur de Saint-Georges, le R. P. Emile Piché, P.S.V., du superbe couronnement de ses efforts et de son dévouement.

LE CONGRES DE FARNHAM

M. BOYER EST REELU PRESIDENT — LE NOUVEAU BUREAU. — LA DERNIERE SEANCE.

Farnham, 3. — La séance d'affaires de la Société d'Industrie Laitière d'hier matin a été employée à l'élection de ses officiers pour l'année 1915-16.

M. J.-E. Caron, ministre de l'agriculture dans le cabinet provincial, a été choisi à l'unanimité comme président honoraire de la Société.

Il a été donné les résultats suivants :

Président réélu, Gustave Boyer; vice-président réélu, M. Clément, secrétaire-trésorier, O. Dallaire, réélu.

Les directeurs suivants ont été élus par acclamation : MM. Fred. Boucher, A. Talbot, E. E. Côté, J. E. Pelletier, J. Garneau, L. S. Lavallée, H. Grégoire, J. Gobeil, J. B. Grenier, Félix Noisieux, H. Archambault, J. A. Poirier, Ed. McGowan, M. Carbonneau, H. Simard, A. Denis, J. P. Archambault, F. O. Trudel, J. G. Héroux, J. E. Grenier, F. Monahan.

A la séance de clôture, ont adressé la parole le R. V. F. Isidore, trapiste, professeur à l'Ecole d'Oka, MM. J. B. Trudel du contrôle laitier, et N. Ponton, professeur à l'Ecole d'Oka.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No 2979.—Alphonse Bouchard, demandeur, vs. Pierre Prud'homme, défendeur. Le 13ème jour de décembre 1915 à dix heures de l'avant-midi, 3ème étage du No 221 rue Des Commissions, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, différents marchandises, etc. Conditions : argent comptant. J. B. TRUDEAU, H.C

NOUVELLES DU MATIN ET DE L'AVANT DERNIERE HEURE

DISCOURS DE
M. SONNINO

LE MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES DECLARE QUE
L'ITALIE EST FERMEMENT DE-
CIDEE A CONTINUER LA
GUERRE, JUSQU'A CE QUE SES
ASPIRATIONS NATIONALES
SOIENT SATISFAITES.

Rome, 1, 3 p.m. (Retardée). — La ferme détermination de l'Italie de continuer la guerre jusqu'à ce que les aspirations nationales soient satisfaites, a été affirmée aujourd'hui, par le ministre des Affaires étrangères, M. Sonnino, dans un discours au Sénat et à la Chambre. Après avoir fait une revue de la part prise par l'Italie dans le conflit, il a annoncé que le gouvernement avait adhéré à l'entente signée à Londres de ne pas faire de paix séparée.

Le baron Sonnino a déclaré que la Grèce avait consenti à donner aux Alliés des garanties suffisantes, qu'elle s'en tiendrait à une neutralité bienveillante à leur égard. L'indépendance de la Serbie a toujours été la base de la politique italienne et pour cette raison, l'Italie aidera la Serbie et lui fournira des munitions et des vivres, par voie de l'Adriatique. Le discours du ministre a été couvert d'applaudissements.

Une dépêche de Rome dit que les remarques du baron Sonnino au parlement ont été interprétées comme une déclaration d'un envoi prochain de troupes en Albanie.

Rome, 2, (par Camille Clarfara). — Le discours prononcé à la rentrée de la Chambre, par le baron Sonnino, le ministre des Affaires étrangères, a créé une impression profonde dans toute l'Italie. La note caractéristique des commentaires de la presse, c'est que l'Italie ne peut être accusée d'avantage de tromper les Alliés.

Le baron Sonnino a répété son discours au Sénat, au milieu d'applaudissements prolongés et aux cris de "Longue vie à la Serbie". Dans cette partie de sa harangue qui a trait à la situation balkanique, l'orateur a déclaré: L'indépendance politique et économique de la Serbie a toujours constitué un article de notre politique. L'assujettissement de la Serbie à l'Autriche, au point de vue politique et économique, serait un grave et permanent danger pour notre pays.

Avec nos alliés, nous croyons que le retour de la Serbie aux Serbes constitue un des principaux buts de la guerre. L'Italie fera tout en son pouvoir pour aider l'armée du roi Pierre. Notre drapeau de la cité de l'Adriatique réaffirmera notre politique traditionnelle. La préservation de l'indépendance de l'Albanie compte au nombre des intérêts suprêmes de l'Italie.

Tandis que les Alliés recherchaient l'union des divers états balkaniques, les empires centraux ont fomenté les dissensions et la rivalité. Les haines et les desirs de vengeance suscités par la seconde guerre balkanique ont fourni un terrain favorable à leurs intrigues.

A cause de l'état d'esprit du public profondément frappé des rivalités, la diplomatie a eu peu d'influence. A la fin, la Bulgarie méprisait les offres avantageuses des Alliés et a attaqué la Serbie, suivie des empires du Centre. Grâce à leurs efforts mutuels sur les différents théâtres des opérations et à leur amicale solidarité, la force des Alliés s'est accrue continuellement. Tout le monde connaît l'apport de l'Italie à la cause commune. L'ennemi a senti la formidable poussée de notre armée dans ce territoire que la nature a destiné à l'Italie.

Le prix de notre concours militaire a même éclaté plus tôt, en septembre, lorsque l'Autriche a dû distraire de nombreux contingents de police, rendant possible le contre-mouvement d'offensive des Russes.

L'harmonie qui a caractérisé non seulement les opérations militaires mais aussi la diplomatie des Alliés nous a persuadés de donner au public une preuve solennelle de la solidarité collective des cinq puissances, la substituant à celle que la France, l'Angleterre et la Russie ont signée le 5 septembre 1914 et à laquelle le Japon a de plus adhéré. Nous avons déjà signé à Londres notre adhésion formelle.

Quant à l'attitude de la Grèce, la situation s'est améliorée, car ce pays a donné les garanties nécessaires. En terminant son discours, M. Son-

LE CARDINAL MERCIER APPELE A ROME

Rome, 3 — L'Osservatore Romano, organe officiel du Vatican, dit que le cardinal Mercier, primat de Belgique, a été appelé à Rome par le pape Benoît XV, qui désirait le voir participer à la formation de la nouvelle commission qui aura sous sa juridiction toutes les études ecclésiastiques du monde entier. Cette congrégation est déjà formée et le cardinal Bisleti en a été nommé préfet par le pape.

Un journal de Rome rapporte

SILENCE ETRANGE DE LA GRECE

Paris, 3. — Le silence prolongé du gouvernement grec au sujet des demandes des Alliés de l'Entente a éveillé les soupçons de la presse française. Un journal dit même que la Grèce a conclu un accord avec la Bulgarie par lequel le Monastir et la vallée de la Vardar en Serbie seraient cédés à la Grèce en retour de son assistance contre

les forces expéditionnaires franco-anglaises.

Le correspondant français à Salonique dit que les Bulgares, nonobstant les promesses faites par les Allemands qu'ils n'entreraient pas à Monastir, ont décidé de prendre cette ville, car ils réalisent que les Allemands ne sont pas en état de les arrêter.

FORD SE METTRA
EN ROUTE DEMAIN

L'OSCAR II CINGLERA DEMAIN
VERS CHRISTIANIA AVEC LA
MISSION DE PAIX.

New-York, 3 — L'Oscar II, à bord duquel doit prendre passage Henry Ford pour son expédition de paix, partira demain de New-York à l'heure indiquée, disent les agents de la compagnie. M. Ford a réservé les cabines de première et de seconde pour ses envoyés pacifiques. Les cabines de troisième seront occupées par 450 passagers retournant en Norvège, en Suède et au Danemark. Tous les passagers seront visés au port et personne ne montera à bord sans en avoir un. Halver Jacobsen, gérant de la compagnie, dit que l'Oscar II devrait être à Christiania vers les 14 ou 15 décembre. Il ne croit pas que les autorités britanniques puissent l'empêcher de Kirkwall, car elles se contentent maintenant d'arrêter les navires au large de la côte d'Ecosse et de s'assurer qu'ils ne portent pas de marchandises prohibées.

NAVIRE COULE DANS
LA MEDITERRANEE

LE "LANGTON HALL" EN ROUTE
POUR PHILADELPHIE EST AT-
TEINT PAR L'ENNEMI.

Londres, 3, 11.45 a.m. — Le navire anglais "Langton Hall" a été coulé. Une partie de son équipage a été sauvée.

Le "Langton Hall" est évidemment une autre victime de la campagne sous-marine dans la Méditerranée. Il quitta Calcutta le 28 octobre pour Philadelphie et New-York. On signala son passage à Suez le 23 novembre. Il appartenait à la ligne Hall de Liverpool. Il mesurait 377 pieds de long, avait été construit en 1905 et jaugeait 4,377 tonneaux. Philadelphie, 3. — L'agent du "Langton Hall" dans cette ville dit que ce vaisseau portait une importante cargaison de peaux, de chanvre de l'Inde, d'huile de coco et d'autres articles. On croit qu'elle valait au moins un demi-million de dollars.

Le fait que le "Langton Hall" avait été coulé était dans les cercles d'assurances maritimes dès hier mais la nouvelle n'a été rendue publique qu'aujourd'hui.

LA PERTE DU "COLENZO"

Londres, 3. — Le ressort d'une dépêche de Malte à l'agence Reuters que le vapeur anglais "Colenzo" dont on a signalé hier la destruction a été coulé mardi matin par un sous-marin autrichien, apparemment le même qui a envoyé au fond de l'eau les vapeurs anglais "Malinch" et "Tunis".

Les 32 membres de l'équipage sont arrivés à Malte, dans 9 embarcations, mercredi après-midi.

LE SORT DE LA
PAUVRE SERBIE

LA BULGARIE EN PRENDRA UNE
TRANCHE ET L'AUTRICHE AS-
SERVIRA L'AUTRE?

Berlin, 3, via Londres. — Le sort de la Serbie est lié au sort de son roi fugitif et de sa dynastie. La Bulgarie se propose d'annexer toutes les régions habitées par une population bulgare. L'Autriche-Hongrie prendra les mesures nécessaires pour se garantir à l'avenir des attaques et des intrigues des Serbes.

On ne peut prédire ce qui adviendra du reste de la Serbie, car personne ne sait quel avenir est réservé à la dynastie.

C'est la substance d'une entrevue que le correspondant du "Tagblatt", de Berlin, M. Lederer, a eue avec le premier ministre bulgare.

TEMPÊTES SUR LE
FRONT CAUCASIEN

Constantinople, 3, via Londres, 1.30 p.m. — Le combat entre les forces du grand-duc Nicolas et celles des Turcs se continue sur le front caucasien sous les pires conditions de température. Un communiqué officiel dit: "L'activité sur le front caucasien est diminuée par la neige fraîchement tombée, qui a plus de dix pieds, et des cyclones."

NAVIRES SECOURS

Londres, 3 — Le vaisseau anglais "Oakfield", que l'on disait à la dérive à six cents milles au sud-est du cap Race, Terre-Neuve, a été remorqué à Saint-Michel, aujourd'hui, par le "Lady Ninien". L'"Oakfield" qui se rendait de West Hartlepool, Angleterre, à un port américain, avait une des ailes de son hélice brisée.

Le "Marango", de la ligne Wilson, allant de New-York à Hull, et qui s'est échoué sur les sables de Goodwin, a été remis à flot et a repris son voyage.

EXACTIONS EN BELGIQUE

Bruxelles, 3, via Londres. — En vertu d'une ordonnance promulguée par le général von Bissing, gouverneur général de la Belgique, les autorités des provinces d'Anvers et de Brabant devront se réunir en session spéciale samedi, pour discuter sur la question des contributions de guerre. Ces provinces n'ont pas encore adopté les mesures promulguées pour la perception de ces taxes. Les contributions sont dues le 10 décembre.

L'UNION CATHOLIQUE

Il y aura séance à l'Union Catholique, dimanche prochain, le 5 décembre courant, au lieu ordinaire des réunions, rue Bleury, à deux heures et demie p.m.

Le conférencier sera M. J. L. Rivet qui a pris pour sujet de son entretien "La paix n'est pas possible dans les conditions actuelles".

M. Rivet est bien connu du public. Il a été chef d'ambulance de la Croix Rouge en France pendant près de six mois.

Il a vu la guerre des tranchées et nul doute que son récit saura intéresser son auditoire.

EXCEPTION A LA
FORME, RENVOYEE

Le juge Lafontaine a rendu un jugement, ce matin, dans la cause de Joseph A. Lepage contre le curé et les marguilliers de l'œuvre et Fabrique de la paroisse Saint-François d'Assises, de la Longue-Pointe. Le demandeur réclamait la somme de \$1,000, montant d'un billet signé le 8 janvier 1915, payable à quatre mois, à l'ordre de M. J. E. Carreau, ainsi que les intérêts à partir du 11 mai 1915. Le billet est endossé par J. E. Carreau et par le demandeur.

Le jugement renvoie une exception à la forme du demandeur, comme mal fondée en principe. Le demandeur devra répondre au plaidoyer des défendeurs par une réponse en droit ou en fait.

L'exception à la forme demandait le renvoi du plaidoyer de la défense pour plusieurs motifs, entr'autres que ce plaidoyer n'était pas appuyé d'affidavits. Le tout a été renvoyé avec dépens.

Dans son jugement, le juge Lafontaine fait une longue étude de l'exception à la forme, procédure qui remonte jusqu'aux temps des Romains. Le juge cite aussi une volumineuse jurisprudence.

CARPENTIER
EST DECORE

LE FAMEUX PUGILISTE RECOIT
LA CROIX MILITAIRE. — SES
NOUVEAUX EXPLOITS.

Paris, 3 — Le sergent Georges Carpentier, champion des pugilistes poids lourds d'Europe, maintenant attaché au corps d'aviation de l'armée française, a été décoré de la Croix militaire à la suite de ses reconnaissances audacieuses et habiles en avion.

Carpentier s'est engagé dès le début de la guerre et a été au plus fort de la mêlée depuis lors. Il était d'abord avec le service des signaux et son appareil fut deux fois détruit par les obus allemands. Plus tard, il devint courrier automobiliste sur la ligne de feu, puis au mois de mai dernier il passait dans le corps d'aviation.

Le dernier exploit sportif de Carpentier fut son assaut de boxe avec Ganboat Smith, où il enleva à ce dernier le titre de champion d'Europe.

LE PORTUGAL
ET LES ALLIES

LE NOUVEAU CABINET PORTU-
GAIS EXPRIME SES SYMPA-
THIES A LA QUADRUPLE EN-
TENTE.

Paris, 3. — Le nouveau cabinet portugais a exprimé sa sympathie pour les alliés dans une déclaration publiée à l'occasion de son premier contact avec le parlement, dit une dépêche de Lisbonne à l'agence Havas.

Le ministre a déclaré qu'il s'abstenait de toute politique de parti et s'en tiendrait strictement à une politique nationale.

"Le gouvernement fera tout en son pouvoir pour faire exécuter les lois adoptées par le parlement relativement à l'attitude du Portugal dans la guerre actuelle sauvegardant ainsi l'honneur et les intérêts de la nation, prêtant sa coopération au droit et à la justice défendus par l'Angleterre et ses alliés que le peuple portugais a assuré de sa pleine sympathie au début de la guerre."

LES INCENDIES
AU CANADA

ILS ONT CAUSE POUR \$922,930
DE DOMMAGES.

Toronto, 3. — Le "Monetary Times" évalue les pertes causées par les incendies au Canada à \$922,980 contre \$1,258,325 en octobre et \$1,524,932 pour la période correspondante l'an dernier.

Deux feux dont les pertes se sont montées à \$100,000 sont arrivés durant le mois; ce sont la destruction d'une papeterie à Milton, N.E., le 1er novembre, et celle du couvent de Sorel, le 9 du même mois.

Le feu a causé dix pertes de vie durant le mois de novembre, sept personnes ont péri dans la destruction des édifices, une dans un feu de prairie et quatre dans des accidents isolés.

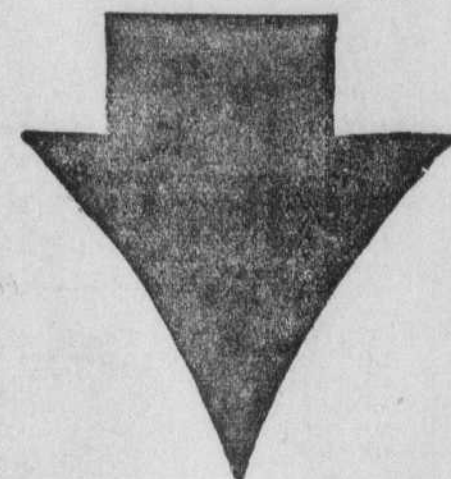
STUART MERRILL
EST MORT

Versailles (France), 3. — Le poète franco-américain Stuart Merrill, vient de mourir subitement dans la demeure qu'il habitait ici.

WRIGLEY'S



Aiguise l'appétit
Etanche la soif
Améliore la digestion
Provoque la gaieté
Allège la tâche
Coûte peu
Rapporte beaucoup
Est l'amie du fumeur



Double saveur délicieuse
FABRIQUE AU CANADA

Faites venir la brochure gratuite illustrée "WRIGLEY'S MOTHER GOOSE", en quatre couleurs. Amusante pour jeunes et vieux.

Wm WRIGLEY Jr.
Co. Limited
Edifice Wrigley,
TORONTO.

Chaque
paquet
fermé
hermétique-
ment

Mâchez-en
après
chaque
repas

PARLONS MIEUX

BOMBE. — Bouilloire, coquemar, bouillotte; bonde (d'un tonneau).

BÔME (boom). — Estacade, train de bois, "cage"; boom chain; chaîne d'estacade.

BON. — Il est bon pour cent piastres: il est solvable ou vous pouvez lui avancer cent piastres; faire du bon (du rabais, baisser les prix); jouer tout de bon, pour de bon, et non pour tout de bon.

BOND. — Marchandises in bond: en douane.

BONHOMME. — Mannequin, épouvantail à cornilles.

BONNE. — Cette fleur sent bonne (bon); comme de bonne; naturel; certainement.

BONNEMENT. — Je ne sais pas bonnement (au juste).

BONNET. — Toque (d'un juge, d'un avocat), béret (d'étudiant).

BOOBY. — Prix de consolation (jeu de euhre).

BOODLE (boodle). — Concus-

malversation, tour du bâton.

BOODLER. — Faire de la concussion, de l'agiotage, du tripotage, recevoir des pots-de-vin, malverser.

BOODLER (boodler). — Pot-de-vinier, agiotier, concussionnaire, tripoteur, entremetteur.

BOOK. — Libraire, bouquiniste, et non book maker; appui-livres, et non book rack.

BOOM. — Fièvre, agitation financière, plus-value factice, lancement d'une affaire.

BOITE. — Banc (des témoins, des accusés). Le témoin dans la boîte (à la barre).

BOITE (étui) de lunettes, de pipe, à chapeau.

Boite d'alarme (alarm box): avertisseur d'incendie.

Boite à cendre, à déchets (poubelle).

Boite postale (postal box): casier.

Boite (tronc) des pauvres (poor box).

Boite à crayons, à plumes: plumier (petite boîte dans laquelle les écoliers mettent crayons et plumes).

Boîte (nécessaire, trousse) à couture.

Boîte (étui) à cigares, à cigarettes (pour empêcher de les briser dans la poche).

Boîte à clous: cloutière.

BOL. — Un et non une bol; tasse, et non bol à thé; cuvette, et non bol de toilette.

BOLEE. — Un bol, et non une bo-lée de lait.

BOLR. — Boulon; trahison, abandon de son parti; course, fuite, fugue.

BOLTER. — 1o Lâcher son parti, se séparer sur un vote, mettre son drapeau dans sa poche, tirer de l'arrière, fausser compagnie, abandonner ses idées, flancher, changer son fusil d'épaule, se dérober, s'esquiver, manquer à ses engagements.

2o Boulonner.

3o Fuir, filer à l'anglaise, ficher le camp, faire un trou dans la lune (se sauver pour ne pas payer ses dettes), déménager à la cloche de bois (sans payer son loyer), lever le pied.

(Abbé BLANCHARD, Dictionnaire de Bon Langage, 331 St. Sainte-Catherine, Montréal. 50 sous franco relié.)

Feuilleton du DEVOIR

LES NOËLLET

par RENÉ BAZIN

de l'Académie Française.

(Suite)

En lui se retrouvaient l'esprit d'ordre qui avait fait la force de l'espèce, le même souci d'acquiescer, avec cette libéralité en plus que donne l'aisance honnêtement acquise, et jusqu'à cette belle figure où s'épanouissait un sourire de tranquille confiance quand il regardait les siens. Il aimait la terre d'un amour profond et soigneux, il faisait l'aumône, il croyait.

Où, le rêve des vieux était bien réalisé, et ce rêve habitait la maison blanche de la Genivière, sur le coteau du Fief-Sauvin, devant les mêmes horizons qu'ils avaient vus, sous le même ciel large ouvert.

C'était bien vrai. Pierre commençait le latin sous la direction de l'abbé Heurtebise, curé de Villeneuve, la plus petite des deux paroisses entre lesquelles se divise la commune du Fief-Sauvin.

Tout enfant, dès l'école primaire, il s'était distingué de ses camarades par un incroyable ardeur d'apprendre et de dépasser les autres. Son frère Jacques, d'un an à peine moins âgé que lui, lisait mal et avec ennui, n'écrivait que sous l'oeil du maître, par servitude, et ne pensait qu'à des choses simples, comme tous les petits gars du bourg: à ses sœurs, à des pièges qu'il avait tendus, à un nid qu'il "savait"

et qu'on dénicherait au sortir de l'école, à galoper par les champs, tête nue, criant, piaffant au soleil de quatre heures du soir, et surtout à Pierre qu'il aimait follement.

Pierre, c'était pour lui le vrai maître, une sorte de génie ayant autorité, un être qui décidait et commandait à son gré. Nul autant que Jacques ne se réjouissait des succès de Pierre. Il courait en avant, le samedi, — jour de paille pour les écoliers comme pour les hommes, — arrivait en nage à la ferme, et criait: "Pierre a la croix! maman, Pierre a la croix!" Tout triomphant, il embrassait la mère qui demandait: "Et toi, mon Jacques?" Il faisait une petite moue pour montrer qu'il n'avait rien, lui; mais cela ne durait guère: tout le monde n'est pas né pour la croix, et tout le monde n'y tient pas.

Un instant après, l'ainé entra, fierot, comme disait le père, ses livres sous le bras et le poing sur la hanche. Il se laissait embrasser et complimenter, et vite allait s'asseoir à une table achetée express pour lui, réservée pour ses livres et ses cahiers, — un luxe inouï, à la Genivière, — tandis que Jacques criait sur les boeufs qui s'attar-

daient dans l'abreuvoir, ou ramenaient les moutons des prés. "Quel dommage que ce garçon-là ne soit pas poussé, disait souvent l'instituteur, il irait loin!"

Rien qu'à voir les deux frères, on devinait ces différences de nature: le cadet, grand et trapu, penché en avant comme un rejeton de peuplier sans tuteur, avait une figure de petite fille, rose pâle semée de taches rouges, des yeux bleus clairs où il n'y avait que de la vie et de la joie de vivre. Leste et sauvage, il fuyait pour un colporteur, pour un marchand de moutons qui entraient dans la cour de la ferme. Hors ces cas rares, il ne s'écartait pas volontiers de la maison, aidait le père, aidait les sœurs, aidait le valet. Tout son cœur tenait dans sa Genivière, et s'y trouvait heureux.

Pierre était tout différent. Physiquement, il ressemblait au père: brun, largement taillé, les traits réguliers. Sa mâchoire carrée, surmontée d'une bouche très fine, annonçait une volonté énergique; mais les yeux surtout indiquaient une nature puissante. Bleus ouverts, on ne savait trop, enfoncés qu'ils étaient dans l'ombre blonde de l'orbite, ils avaient un regard ardent, droit, le regard sans nuan-

ces des êtres forts qui vont brutalement d'un extrême à l'autre. Pour un reproche, pour une contrariété même légère ils s'animaient et flambaient. Au repos, ils étaient un peu hautains; rarement ils s'attendaient. La mère les aimait cependant les yeux sombres de son Pierre, et souvent, quand elle les rencontrait fixés sur elle, il lui arrivait de songer, elle aussi: "Mon Noëllet n'a pas son pareil dans toutes les Mauges!"

Peut-être même l'avait-elle dit. Ni ces mots, ni la flatterie muette de ces sourires qu'il provoquait autour de lui n'échappaient à l'enfant. Vers treize ans, il sortit de l'école, et, de suite, remplaça le second valet que le père congédia, tout content d'être aidé par son fils.

Mais, chose rare dans les cam-

pagne, l'écolier survécut à l'école; il resta liseur et curieux de savoir; son esprit n'était point au labour, ni même à la joie âpre de la moisson. Pierre travaillait bien, mais sans goût; il avait une façon de se retirer à l'écart, aux heures de relâche, au lieu de rire avec les autres, tandis que le harnais soufflait, une manière indifférente de regarder les bêtes à l'étable, dont le père s'attristait, lui dont la terre était

l'unique orgueil. Son plaisir était de lire, à la veillée ou le dimanche, des livres empruntés à une bibliothèque paroissiale fondée par les Laubriet au Fief-Sauvin, des fragments de journaux dans lesquels étaient enveloppés les coiffes ou les souliers de ses sœurs achetées à Beupréau, les affiches placardées sur les murs.

Aux foires, où il suivait le père à présent, il écoutait les conversations des marchands de grain et de bestiaux, qui voyageaient beaucoup et raisonnaient un peu sur tout. Mille choses le frappaient, que le père ne remarquait pas bien qu'il les entendait également. Il y songeait en travaillant aux champs. Et ainsi se formait autour de l'enfant une atmosphère d'idées et d'imagination où il vivait confiné.

Chaque jour la distance croissait entre son esprit, ses jugements, ses goûts et ceux de ses parents. Eux le sentaient vaguement, lui plus nettement.

Une inquiétude ambitieuse l'agitait, un désir de s'élever sans cesse excité par les hommes, par les choses, par cette influence mystérieuse qui vient de tous côtés, par-dessus les collines, les clochers, les rivières, jusqu'aux métairies des

vieux pays, jusqu'aux humbles toits situés très loin des centres, comme était la Genivière sur son coteau boisé. Il ne s'ouvrait d'ailleurs à personne, et nul n'aurait pu dire ce que pensait Pierre Noëllet.

Brusquement, le lendemain de ses quatorze ans, il déclara qu'il voulait être prêtre. Cette vocation n'avait rien d'étonnant dans ce pays de la Vendée, terre sacerdotale où, depuis comme avant la Révolution, Dieu lève chaque année une dime de jeunes hommes. La mère en fut ravie. Elle enviait, dans le fond de son âme, plusieurs femmes du bourg qui avaient un enfant ou euré ou vicarie et qu'on voyait se promener avec lui, à de rares intervalles, émues, partagées et comme embarrassées entre la tendresse pour le fils et le respect pour le prêtre. Aussi n'hésitait-elle point à dire oui.

Elle eût voulu que le père fit de même. Mais il refusa de donner, pour le moment, aucune suite au projet.

(A suivre)

Le temps qu'il fera

Vents modérés. Beau et froid aujourd'hui et demain.

Bulletin d'après le thermomètre de Heaton et Harrison, 35, rue Notre-Dame, R. de Mele, gérant.

Aujourd'hui maximum... 33
Minimum... 26
Même date l'an dernier... 47
Aujourd'hui minimum... 26
Même date l'an dernier... 38

Baromètre : 5h. matin, 30.07; 11h. matin, 30.05; midi, 30.03.

DEMAIN, SAMEDI, 4 DECEMBRE
S. Pierre Chrysologue, év. conf. et dr.

Lever du soleil : 7 heures 22.
Coucher du soleil : 4 heures 17.
Lever de la lune : 3 heures 22.
Coucher de la lune : 3 heures 37.
Nouvelle lune, le 6, à 1h. 10m. du soir.

UN CONCOURS LITTÉRAIRE

CELUI DE LA S.-JEAN-BAPTISTE.

Le concours littéraire lancé il y a quelques semaines par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal s'est clos ces jours derniers.

Un jury, dont faisaient partie Madame Madeleine, de la Patrie, et MM. Fernand Rinfret, du Canada, Oswald Maynard, de la Presse, et Georges Pelletier, du Devoir, s'est réuni hier après-midi pour examiner les travaux soumis par les concurrents.

Le jury a rendu son verdict et attribué deux prix et trois mentions honorables. Le Petit Canadien, organe officiel de la Société, publiera dans son numéro de décembre les noms et les travaux des concurrents heureux.

M. E. FABRE A LA COMEDIE-FRANÇAISE

Paris, 3. — Le gouvernement a nommé M. Emile Fabre, dramaturge bien connu, directeur de la Comédie-Française, en remplacement de M. Albert Carré, qui s'est enlevé.

NOS MINISTRES

M. Honoré Mercier, ministre de la colonisation, était au bureau du gouvernement, ce matin, où il a reçu quelques personnes.

LE "RECORDMAN" DES ARRESTATIONS

Pierre Noël, le "recordman" des arrestations, a été condamné à 6 mois de travaux forcés, par le juge Saint-Cyr, siégeant en Cour de police.

EN COUR DE REVISION

La Cour de revision rendra un jugement très important dans la cause de Fraser Brace Co. contre la M. L. H. and P. Co., ce après-midi. Le jugement du juge en chef Archibald, en première instance, a été rendu en faveur du demandeur. La cause a cependant été inscrite en revision de la part des deux parties. Le juge Dunlop doit aussi rendre plusieurs jugements cet après-midi, en Cour d'amirauté.

LA PROHIBITION A VANCOUVER

Vancouver, C. A. 3. — Après une séance qui a duré jusqu'à une heure, ce matin, le parti prohibitionniste a adopté une résolution dans laquelle il réaffirme sa détermination d'adhérer au programme tracé par le congrès, en août dernier. Un congrès qui aura lieu sous peu décidera de l'attitude à prendre au sujet du plébiscite et des autres partis.

AUX TRAVAUX FORCES

Pour avoir assailli sa femme, alors qu'il était en boisson, et pour refus de pourvoir à sa famille, un nommé Auguste Soucy a été condamné à 15 jours de travaux forcés, plus un cautionnement de \$100 ou un mois de prison.

LA LOI DES TIMBRES DE GUERRE

La première cause de contrevention à la loi sur les timbres de guerre est venue en Cour de police devant le juge Leet. Le contrevenant, un pharmacien du nom de Cuivillon, avait vendu des timbres de guerre sans y apposer le timbre réglementaire. Le juge l'a condamné au minimum de la pénalité prévue par la loi, soit \$50.

INCENDIE RUE MONT-ROYAL

Le feu a causé des dommages considérables, cette nuit, dans un magasin vacant, situé au No 321 Est, Mont-Royal, et appartenant à M. A. Tourangeau. Les flammes prirent naissance dans un entrepôt à l'arrière, et gagnèrent rapidement à l'intérieur du magasin, avant l'arrivée des pompiers.

VOLEURS EN PRISON

Le juge Leet a rendu, ce matin, sa sentence dans l'affaire Vergne-Latour, accusés d'un vol de complots au préjudice de George Rabinovitch. Raoul Latour a été condamné à 6 mois de prison, et Armand Vergne, à cause de ses bons antécédents, à deux ans.

ADORATION NOCTURNE

Les membres de l'Adoration Nocturne sont priés de se rendre, dimanche soir, à 7 h. 30, à l'église Saint-Jean de la Croix, boulevard S.-Laurent, pour la célébration des 40 Heures.

N.B. — On se rend à cette église par le tramway S.-Laurent-Mile-End, jusqu'à la rue S.-Zotique.

"JUSQU'À LA VICTOIRE FINALE"

A UNE ASSEMBLEE, TENUE HIER SOIR A SAINT-CHARLES D'OT-TAWA, LE SÉNATEUR LANDRY DECLARE QUE L'ASSOCIATION D'EDUCATION EST DECIDEE A LUTTER JUSQU'À LA VICTOIRE FINALE.

(De notre correspondant)

Ottawa, 3. — C'est devant une salle comble et un auditoire enthousiaste que l'Assemblée de l'Association d'Education a été tenue hier soir, à Saint-Charles d'Ottawa. L'assistance a manifesté par ses applaudissements répétés sa parfaite sympathie aux sentiments exprimés par les orateurs.

M. le sénateur Landry a été le principal orateur. Il a traité de la question scolaire au point de vue juridique, et expliqué longuement la portée du dernier jugement des cours provinciales. M. Landry a déclaré, au milieu des applaudissements de l'assistance, que l'Association d'Education est décidée à continuer la lutte jusqu'à la victoire finale. M. Landry a aussi déclaré que l'Association a l'intention de recouvrer tous les droits qui ont été enlevés successivement aux Canadiens-français par les différentes législations du gouvernement provincial. M. Chs. Leclerc, secrétaire de l'Union Saint-Joseph, a parlé des droits que les Canadiens-français ont d'être traités avec justice dans l'Ontario et dans tout le Canada, colonie anglaise et conservée à la Couronne britannique par eux.

M. A. Grenon, secrétaire de l'Association d'Education, a mis les paroissiens en garde contre le nouveau coup de force projeté par la commission gouvernementale, qui menace d'expulser les professeurs bulgares.

M. A. Carle, de la rédaction du "Droit", parla au nom de l'A.C.F.C. et de la presse canadienne-française.

Au commencement de l'assemblée les enfants de l'école paroissiale chantèrent "Les Petits Ontariens". L'Assemblée se termina par l'adoption de résolutions semblables à celles de Saint-Jean-Baptiste adoptées hier.

FURIEUX COMBATS AUX DARDANELLES

QUATRE CROISIEURS ENNEMIS ONT OPERE UN BOMBARDEMENT AVEC LES BATTERIES DE TERRE.

Constantinople, 3. — via Londres. — Bulletin officiel turc d'aujourd'hui : A quelques endroits sur le front des Dardanelles, il s'est livré de furieux combats à coups de bombes. Deux croiseurs ennemis dans le voisinage d'Anafarta, et 2 autres dans les environs d'Avi-Burnu ont opéré un bombardement avec les batteries de terre. Notre artillerie a riposté, en lançant les tranchées de l'ennemi et détruisant des emplacements de mitrailleuses à Avi-Burnu. Nos canons ont atteint 3 fois un croiseur ennemi, près de Seddul-Bahr, le forçant à se retirer.

Un de nos avions a lancé des bombes sur un torpilleur ennemi échoué sur le littoral septentrional du golfe de Saros, à 2 milles à l'ouest du cap Eridische.

PREPARATIFS DE REVEILLON

Dans la crainte, probablement, de passer la Noël sans réveillon, Fred Cuivillon, de Saint-Rémi, a voulu se prendre d'avance. Il s'est fait introduire, l'autre soir, dans la cour de l'hôtel Canada, et soulevant avec précaution, les baches des voitures des cultivateurs, il pêchait oies et dindons.

Aussi neuf plaintes étaient portées contre lui, ce matin, devant le juge Leet, par Alexis Lefort, Joseph Poissant, Arthur Hincin, Eernardin Bonlet, Joseph Dupuy, Domina Cardinal, Dostihée Bissillon, Jean-Baptiste Lussier et Mme Hippolyte Côté. Cuivillon a été condamné à \$10 d'amende pour une cause et aux frais pour les autres. Les volatiles ont été rendus à leurs propriétaires.

ACCUSE PAR SON ENFANT

Parry Sound, Ont., 3. — Arthur Richard Cassan, du canton de Ryerson, subit ici son procès pour le meurtre de James Degeorge, un jeune Italien, qui travaillait à placer des traverses de chemin de fer. Degeorge pensionnait chez Cassan. Il fut vu pour la dernière fois le 14 septembre. On retrouva ensuite son corps dans un vieux puits, à quelque distance de chez Cassan. La petite fille de Cassan déclara à l'enquête que son père avait tué l'Italien, puis elle refusa ensuite de parler.

Les soupçons se portèrent d'abord sur Cassan parce qu'il s'était approprié le cheval, la voiture et le harnais du défunt. Il montra bien un reçu de ce dernier, mais on croit qu'il l'avait forgé.

CALME EN FRANCE

Paris, 3 (2.35). — La nuit s'est écoulée sans incident important, annonce le bulletin officiel de cet après-midi.

ACCIDENT DE CHASSE

Québec, 3. — Un homme du nom de Ludger Nadeau, de S.-Sophie de Halifax de Mégarie, a été transporté, hier après-midi, à l'Hôtel-Dieu de cette ville, à la suite d'un grave accident de chasse. En frappant avec la crosse de son fusil sur un chat sauvage, qu'il venait d'abattre, l'infortuné chasseur fit partir la détente de son arme dont la balle lui traversa l'abdomen. La blessure est très grave et l'état du blessé très précaire.

LA GUERRE MONASTIR EST PRIS

Des troupes austro-allemandes occupent la ville depuis hier après-midi. — Les Russes envahissent le territoire bulgare et les Italiens volent au secours des Serbes en traversant l'Albanie. — Les Monténégrins reculent.

Londres, 3. (11.32). — Le correspondant de l'agence Reuter à Salonique rapporte qu'une armée austro-allemande a occupé Monastir, hier après-midi, à 3 heures.

Le correspondant qui tient ce renseignement d'un télégramme de Florina affirme que le seul drapeau hisse lors de l'occupation de la ville, était le drapeau autrichien. Les Bulgares n'ont pas pénétré à Monastir. Ils sont restés à Kenali, au sud de la ville. On rapporte toutefois qu'ils marchent vers elle aujourd'hui.

Le correspondant qui tient ce renseignement d'un télégramme de Florina affirme que le seul drapeau hisse lors de l'occupation de la ville, était le drapeau autrichien. Les Bulgares n'ont pas pénétré à Monastir. Ils sont restés à Kenali, au sud de la ville. On rapporte toutefois qu'ils marchent vers elle aujourd'hui.

Londres, 3. — Les communications télégraphiques avec Monastir ont cessé à 7 heures, jeudi matin, dit une dépêche de l'agence Reuter à Salonique et on croit que la ville est tombée. Les Bulgares ont lancé quelques obus sur la station de chemin de fer de Kriovak, sur le front albanais. Il y a eu des duels d'artillerie sur la ligne de Strumitza, où les Bulgares se sont abstenus de reprendre l'offensive depuis le 3 novembre, alors qu'ils ont souffert de lourdes pertes, dit le correspondant.

Le correspondant, Le grand est moins sûr dans la région montagneuse occupée par les alliés.

Londres, 3. — On rapporte qu'une armée russe a commencé à l'avancer la Roumanie pour attaquer les Bulgares. On regarde ce mouvement comme improbable à moins que la Roumanie n'ait accordé son assentiment, ce qui équivaldrait à embrasser le parti des Alliés.

Pour parer à cette attaque, les Tuteurs ont dirigé vers la frontière bulgare leur armée septentrionale de Serbie.

En même temps, les Italiens franchissent l'Albanie pour se joindre aux Alliés contre la Bulgarie.

LES MOSCOWITES A LA RESCOURSSE

Londres, 3. — On rapporte qu'une armée russe a commencé à l'avancer la Roumanie pour attaquer les Bulgares. On regarde ce mouvement comme improbable à moins que la Roumanie n'ait accordé son assentiment, ce qui équivaldrait à embrasser le parti des Alliés.

Pour parer à cette attaque, les Tuteurs ont dirigé vers la frontière bulgare leur armée septentrionale de Serbie.

En même temps, les Italiens franchissent l'Albanie pour se joindre aux Alliés contre la Bulgarie.

Londres, 3. — La nouvelle de l'entrée des Moscovites en Bulgarie, dit le correspondant de l'agence Reuter à Salonique, suscite un vif intérêt dans cette ville. On fait beaucoup de conjectures quant à ce qui va survenir ensuite. On compte que ce débarquement aura une répercussion profonde sur la situation intérieure de la Bulgarie et modifiera tout l'aspect des affaires dans les Balkans.

On n'a pas reçu à Londres de confirmation directe et formelle de ce message. On rappelle, toutefois, que la semaine dernière, le tsar aurait promis, au premier ministre de Serbie, M. Pachitch, qu'une armée moscovite ferait son apparition en Bulgarie en moins d'une semaine.

ECHEC DES MONTE-NEGRINS

Paris, 3, 2.40 p.m. — Un communiqué officiel des quartiers généraux de l'armée monténégrine, rendu public aujourd'hui, parle d'une nouvelle retraite des Monténégrins sous la pression des Autrichiens ; ce mouvement en arrière a nécessité l'évacuation de Plevlje. Voici le texte du communiqué : "A la suite de l'arrivée de fortes colonnes de l'ennemi du voisinage de Priboli et de Metalka, nos troupes ont reculé, le 1er décembre, l'ordre d'évacuer la ville de Plevlje et de se retirer sur leurs positions défensives."

DEFAITE SERBE PRES DE MITROVITZA

Berlin, 3. (Par télégraphie sans fil de Sayville). — Des détachements

ON EST CONTENT DE L'ITALIE

LA DECLARATION DE M. SONNINO PROVOQUE UNE GRANDE JOIE DANS LA PRESSE ALBAISE.

New-York, 3. — On câble de Londres au "Herald", ce matin : Les journaux anglais, le "Daily Telegraph" en tête, exultent ce matin, à cause de la déclaration officielle faite par M. Sonnino, dans laquelle le ministre a annoncé que l'Italie adhère à l'accord de Londres et ne signera pas la paix avant l'effacement des empires du Centre. La promesse de fournir des munitions et de l'envoyer une armée à son secours, accroissent même l'enthousiasme de la presse.

Par cette déclaration, dit le "Daily Telegraph", la Quadruple Entente devient la Quintuple Entente, dont les troupes ne cessent de combattre tant que le militarisme allemand n'aura pas succombé.

Le correspondant du "Morning Post" à Athènes, mande : "La Grèce ayant obtenu par toutes les demandes des Alliés, les attachés militaires de ces derniers et les membres de l'état-major hellénique confèrent sur le retrait des troupes grecques de Salonique, l'Entente, en retour de ces concessions, s'est engagée non seulement à reconnaître, mais, de plus, à garantir la souveraineté de la Grèce dans tout le territoire dont il s'agit."

POUR EVITER LES FEUX DE FORETS

Québec, 3. — M. Jules Allard, ministre des Terres et Forêts, a réuni à ses bureaux, au parlement, les représentants des gardes forestiers de la province auxquels il a donné ins-

truction de se rendre, cet hiver, dans les régions nouvelles de colonisation pour faire connaître aux colons les règlements concernant le brûlage des abatis et les précautions à prendre pour éviter les feux de forêt.

M. BASTIEN LIRA UN AFFIDAVIT

L'ECHEVIN D'ABUNDISIC DOIT ATTAQUER DE NOUVEAU LE SECRETAIRE DU COMITE DE VIGILANCE, M. LANGLOIS, CET APRES-MIDI. — M. GIROUX N'A PAS DE CHANCES. — DIVERS.

Si M. Rodrigue Langlois se présente à la porte de la salle du conseil, cet après-midi, M. le maire a donné ordre qu'on lui interdise d'y pénétrer. Les opinions sont fort partagées à ce sujet. On se demande si le premier magistrat est investi d'un pouvoir aussi discrétionnaire. Quoi qu'il en soit, le conseil s'occupera de nouveau de M. Langlois, puisque M. Bastien, échevin d'Abundisic, celui-là même à qui le secrétaire du Comité de vigilance déclarait, à la dernière séance du conseil, qu'il "en avait menti", lorsqu'il l'accusait d'avoir dit devant plusieurs témoins qu'il avait fait chanter le maire et M. Hébert, ancien commissaire, et qu'il en ferait chanter d'autres, doit produire un affidavit signé par MM. Corbeau, et Lanctôt, ses gendres, Odessa Paquet et Bray, ses amis, portant que M. Langlois a bel et bien employé le mot "chanter" et non pas danser, comme il le prétend.

M. GIROUX COMMISSAIRE

Les amis de M. l'échevin de Saint-Jacques doivent faire une nouvelle tentative, cet après-midi, pour le nommer commissaire, en remplacement de M. E. N. Hébert. Il faut pour cela, décider le maire, corrépondant par le greffier de la ville et par M. Laurendeau, que le vote par lequel le conseil a refusé de le nommer soit rescindé et que la règle 69 des règlements du conseil soit suspendue.

On doute que cela se fasse tout seul. Il faut, en effet, les deux tiers des voix du conseil, soit 22, pour cette procédure. Il est douteux qu'on puisse les réunir. Personne ne croit sérieusement que le successeur de M. Hébert sera nommé cet après-midi.

POUR SUPPRIMER L'INDEMNITE

Il n'est guère probable, non plus, qu'il soit unanime au sujet de la motion de MM. les échevins Rubenstein et Weldon. Attendu que la ville traverse une crise financière, ces messieurs doivent proposer, en effet, que les échevins lui remettent le reste de leur indemnité, pour 1915, qui ne leur a pas encore été payé, et, secondement, qu'à partir du 1er avril prochain, celle-ci soit abolie complètement.

M. LE MAIRE REpond A M. McDONALD.

M. le maire ne croit pas que M. McDonald ait trouvé la clef de la situation en remettant les coupures du salaire des employés municipaux jusqu'au mois d'avril ou au mois de juillet. "Il n'est pas plus mal, dit-il, si Québec ne ratifie pas notre emprunt."

"Pour moi je voudrais que vous disiez à vos lecteurs que je ne veux pas faire de finesses mais exposer clairement la situation. Les électeurs jugeront, si oui ou non, mon administration est responsable du déficit auquel nous avons à faire face. Je ne veux pas remettre l'application du remède jusqu'après les élections."

REPIT POUR LES CONSPIRATEURS

New-York, 3. — Les avocats de Von Buezn et de ses acolytes trouvés coupables de conspiration hier, qui devaient présenter une motion au tribunal cet après-midi, ont annoncé qu'ils n'étaient pas prêts. Le juge Howe a encore ajourné la cause jusqu'à demain matin.

PAS DE COMMUNICATIONS ENTRE BERLIN ET CONSTANTINOPLE

Salonique, 3. — Un Grec qui arrive à Philippoli, venant de Constantinople, prétend qu'il n'y a pas encore de communications directes entre l'Allemagne et la capitale de la Turquie. La ligne de Nisch à Constantinople est en bon état, mais entre Belgrade et Nisch les Serbes l'ont tellement sabotée dans leur retraite qu'il faudra encore cinq semaines avant que le service puisse être établi d'Aulriche en Turquie.

LA DECLARATION DE LONDRES

LES ANGLAIS N'ACCEPTERONT PAS LA THEORIE TEUTONNE DE LA LIBERTE DES MERS.

Londres, 3. — M. T. B. Bowles, une autorité en matière de loi maritime, commentant la déclaration de l'Allemagne et la capitale de la Turquie. La ligne de Nisch à Constantinople est en bon état, mais entre Belgrade et Nisch les Serbes l'ont tellement sabotée dans leur retraite qu'il faudra encore cinq semaines avant que le service puisse être établi d'Aulriche en Turquie.

BOY-ED DEVRA QUITTER LES E.-U.

Washington, 3. — Il semble attendu que M. Lansing a informé l'ambassadeur allemand aux Etats-Unis, M. Bernstorff, que le capitaine Boy-Ed, attaché naval de l'ambassade de teutonnie, s'est rendu "persona non grata" au gouvernement américain, par suite de ses relations avec les conspirateurs de la ligne Hamburg-Amérique dont un jury a déclaré hier la culpabilité.

On suppose que les ministres à leur réunion d'aujourd'hui ont discuté la question. M. Lansing a refusé catégoriquement de répondre à ceux qui l'interrogeaient à cet égard. Ses collègues se sont montrés également réticents. L'ambassade allemande a aussi refusé d'en parler.

Où Acheter Demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au Ministère de l'Agriculture.)

Vallières ARTICLES POUR HOMMES

Angle S.-Catherine et Montcalm

COMBINAISONS. — Echantillons de voyageurs, marques Watson et Penman, tricot à côtes. Pour écouler à \$1.00 jusqu'à... \$3.25

GANTS MOCHA POUR HOMMES, qualité pesante, doublure de laine, avec bouton-pression. Spécial... 75c

GILETS-TRICOT pour hommes, couleurs et grandeurs assorties, avec ou sans collet. Spécial... \$1.39

SOUS-VETEMENTS POUR HOMMES, tricot à côtes, marque Stanfield, devants croisés. Régulier \$1.25. Spécial... 89c

Dupuis Frères VIENT DE PARAITRE

Le Magasin du Peuple

447 EST, SAINTE-CATHERINE.

SECRETAIRE UNIVERSEL, contenant des lettres de bonne année, de fêtes, de compliments d'affaires et de commerce, etc. 1 volume broché... 25c

LA MUSE POPULAIRE. — Recueil de romances, chansons comiques. 1 volume broché... 60c

MASSICOTTE, (E.-Z.). — Athlètes canadiens-français, recueil des exploits de force des athlètes et des sportsmen de notre race. Biographies et portraits. 1 volume broché... 50c

LES CARCANS DE LA MILICE

LE DEPUTE FALLIS A VENDU POUR \$63,540 DE CHEVAUX POUR LE GOUVERNEMENT — LES BENEFICES.

Toronto, 3. — On a établi devant la commission de sir Charles Davidson aujourd'hui que M. J. R. Fallis, député à la Législature, a reçu des chèques d'une valeur de \$63,540, pour les chevaux qu'il a vendus à la remonte canadienne. Un témoin a nié que M. Fallis ait dit qu'il achèterait seulement des montures des conservateurs.

Un autre témoin a juré qu'on a vendu \$165 au gouvernement des chevaux achetés au prix de \$150, et que 180 chevaux vendus au gouvernement ont rapporté \$32,000, soit un million de piastres de profit.

M. Campbell a affirmé que les chevaux achetés à Brampton sont meilleurs que ceux achetés à Hamilton. Les uns et les autres sont inférieurs aux montures du premier contingent.

On a démontré que le gouvernement a déboursé \$140 pour un cheval précédemment acquis pour \$125. La commission a ajourné ses séances à demain, alors que des témoins de New-York déposeront.

La campagne des Dardanelles, surtout le débarquement opéré à Suvla, constitue une déception complète. On pense qu'à Loos comme à Neuve-Chapelle on a perdu l'occasion de faire une trouée. On ne se fait pas illusion sur la perte de la Serbie et la position précaire des troupes alliées à Salonique. On fait entrer en ligne de compte l'attitude de la Grèce et de la Roumanie, les dissensions au sein du cabinet et tout contribue à affaiblir la conviction que les choses vont plus mal que ne l'a dit M. Churchill.

Cependant, aucune adversité n'empêche tout le monde de croire que les hommes, les munitions et l'argent remporteront la victoire". Dussent la Grèce et la Roumanie se ranger du côté des ennemis, tous pensent que l'attitude de Downing Street serait aussi ferme.

De toutes parts, on soutient que Londres n'étudiera pas de propositions de paix tant que les Allemands seront en Belgique.

MESAVENTURE D'UN NAVIRE AMERICAIN

Londres, 3. — D'après une dépêche de Copenhague à l'"Exchange Telegraph" : "Le vapeur américain "Andrew Welch" attire l'attention en Scandinavie. Voici son histoire jusqu'à ce jour.

Après avoir été pourchassé par les navires patrouilleurs et les sous-marins anglais dans la mer du Nord, après avoir essuyé une série de tempêtes, il vint se réfugier à Bergen. La Norvège lui permit de retourner en Angleterre, mais il mit le cap sur Haelmstad en Suède. Après avoir encore essuyé le gros temps, il dut chercher un nouvel asile près de la Skauw et parvint enfin à Haelmstad. Là il ne put trouver preneur pour sa cargaison de pois évaluée à \$150,000.

Le navire resta au repos quelques jours, mais la nuit dernière il est arrivé un vapeur de Lubeck pour le convoier jusqu'en Allemagne. Il partit dans la nuit, mais un torpilleur suédois survint qui força l'"Andrew Welch" à réintégrer le port d'Haelmstad.

LE LADY OF GASPE

(De notre correspondant)

Québec, 3. — Le steamer "Lady of Gaspe", qui fit pendant un grand nombre d'années le service de la Gaspésie, et qui fut acheté récemment, par M. Emile Fecteau, de cette ville, va devenir un transport. Le navire sortira de cale-sèche, mardi prochain, et se rendra à Halifax où il prendra un chargement pour l'Angleterre.

ODIEUSE AGRESSION

(De notre correspondant)

Québec, 3. — Une jeune fille de 20 ans, nommée Obéline Bureau, de Sidiacana, a été brutalement assaillie, mercredi soir, par un soldat, alors qu'elle retournait dans sa famille. L'agresseur prit la fuite à l'approche de quelques personnes attirées par les cris de sa victime qui porte aujourd'hui 3e nombreuses marques de violence. Une plainte a été déposée à la police, qui possède des indications au moyen desquelles elle espère retracer l'auteur de cet odieux attentat.

EMBARGO SUR LES BESTIAUX

Londres, 3. — Une dépêche de Copenhague à l'agence Reuters dit que l'Allemagne a interrompu tous les transports de bestiaux du Danemark et des pays scandinaves en Autriche. Des acheteurs autrichiens déclarent que toutes les consignations de bestiaux en Autriche depuis quinze jours, ont été saisies par les autorités allemandes.

D'après la dépêche, on est d'opinion, à Copenhague, qu'une entente existe entre l'Autriche et l'Allemagne que comme premier résultat de la campagne, dans les Balkans, l'Autriche devra tirer tout son approvisionnement de ces pays, laissant à l'Allemagne le droit exclusif de s'approvisionner dans le nord.

DECES A MONTREAL

BROUILLET, Fabienne Thériault, 69 ans, veuve de Joseph Brouillet, journalier, rue Cartier, 63.

DAGENAIS, Roland, 2 ans, enfant de J. B. Dagenais, laitier, rue Suzanne, 34.

DEPOUR, Louis, 48 ans, commis, rue Marquette, 326.

GAGNE, Hermine Lachapelle, 34 ans, femme de Stanislas Gagné, commis, rue Provencal, 10.

GAGNON, Albertine Watier, 38 ans, femme de Adolphe Gagnon, cordonnier, rue Tourville, 165.

HEVEY, Eva Belleville, 37 ans, veuve de Damase Hevey, tailleur, de pierre, rue S.-Jacques, 1465.

LAMBERT, Floriane, 9 mois, enfant d'Octave Lambert, conducteur de tramway, rue Froment, 168.

LAUZON, Christine Miller, 61 ans, femme de Honoré Lauzon, marchand, rue S.-Ferdinand, 188.

LEGAULT, Julien, 44 ans, entrepreneur, rue S.-Ferdinand, 188.

PRUD'HOMME, M.-Ange, 1 an, enfant de Barthélemy Prud'homme, charbon, rue Wurtelle, 367.